

Administration et Rédaction :
MARTIGNY
 AVENUE DE LA GARE
 Téléphone (026) 6 10 52

TARIF DES ANNONCES :

	Mardi	Vendredi
Valais le mm.	10 ct.	10 ct.
Suisse "	13 ct.	18 ct.
Etranger "	14 ct.	20 ct.
Réclames Valais	22 ct.	22 ct.
Réclames Suisse	28 ct.	40 ct.
Mortuaires "	20 ct.	20 ct.

Chèques postaux llc 52

Le Rhône

JOURNAL VALAISAN D'INFORMATIONS PARAISSANT LE MARDI ET LE VENDREDI
 ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL

ABONNEMENTS
 PAR ANNÉE :

2 fois par semaine Fr. 8.-
 Mardi et vendredi

Avec assurance-accidents
 pour 2 personnes 11.30

Bulletin Officiel 7.-

Le Vendredi :
Edition spéciale

Chèques postaux llc 52

Les abonnés au bénéfice de l'ASSURANCE sont assurés contre les accidents auprès de La Bâloise, Compagnie d'assurances sur la vie, pour Fr. 1000.- en cas de décès, Fr. 1000.- en cas d'invalidité totale et jusqu'à Fr. 1000.- en cas d'invalidité partielle et permanente

A PROPOS D'UNE INTERPELLATION

Nouveaux tunnels dans les Alpes

Avant la guerre déjà, de nombreux bureaux techniques avaient étudié la création de diverses grandes artères touristiques internationales. Par suite du développement formidable de l'automobilisme, on avait jugé nécessaire la construction de magnifiques autostrades reliant l'est à l'ouest, le nord au sud du continent.

Certains pays, conscients de l'importance des transports motorisés en temps de guerre, avaient, dans un but stratégique il faut en convenir, prévu tout un réseau de rocares sur leur territoire.

Hitler, en particulier, avait doté l'Allemagne d'une multitude de routes conçues selon toutes les exigences de la circulation moderne.

Comme la Suisse est la plaque tournante de l'Europe, elle ne peut rester à l'écart de ce mouvement d'échanges entre les pays ; elle doit donc s'intéresser à la création des grandes voies internationales, sinon le trafic touristique, dont nous avons un si grand besoin, évitera notre sol, au grand préjudice de notre hôtellerie et des branches qui en découlent.

C'est pourquoi, depuis quelque temps, sont reprises par les cantons et par les diverses associations d'intérêts régionaux les études dont quelques-unes, nous l'avons dit, remontent bien avant la guerre et sont fort avancées.

Le problème le plus difficile à résoudre consiste à établir la liaison entre le nord et le sud, c'est-à-dire entre l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Angleterre et la Suède d'une part et l'Italie d'autre part.

Car, entre la Suisse et l'Italie se dresse la haute barrière des Alpes. Par les voies actuelles, sans d'importantes modifications, il est impossible d'assurer le passage en toutes saisons des nombreux touristes qui se rendent journellement en Italie en car ou en automobile.

Or, c'est là une condition indispensable pour une route transalpine moderne.

Le passage pourrait s'opérer par les Grisons, par le Gothard, par le Valais et par la vallée de Chamoni. Il paraît que c'est la réalisation de ce dernier projet qui aurait le plus de chances de succès, étant patronné par la France, par l'Italie et par le canton de Genève.

Or, le percement du Mont-Blanc est contraire aux intérêts bien compris de la Suisse, le trafic étant détourné de notre pays par la France.

Il faut dire que les initiateurs de ce projet ont passé hardiment à l'action, tandis qu'ailleurs on s'est borné à voter des résolutions, à étudier des plans et des devis et à... se coucher ensuite sur les deux oreilles, laissant faire le reste au temps qui arrange bien des choses sans doute, mais qui enterre tous les hommes et pas mal de résolutions.

Emu par la faveur que le tunnel sous le Mont-Blanc semble recueillir et l'avance qu'il a prise sur tous les autres, M. Kaempfen, l'avisé président de la ville de Brigue a déposé, durant la présente session du Grand Conseil, l'interpellation suivante : « ... depuis le décret de 1936 sur l'aménagement des routes, la situation s'est complètement modifiée du fait que le percement du tunnel du Mont-Blanc, grâce à l'attitude inconcevable du point de vue des intérêts nationaux des autorités de Genève, va entrer dans le stade de la réalisation. Le Conseil d'Etat n'est-il pas de l'avis, dès lors, qu'une intervention urgente auprès du Conseil fédéral s'impose

pour demander la réfection et l'aménagement immédiats de nos routes internationales, ainsi que la construction d'une nouvelle route vers le nord, entre le Grimsel et le Pillon, pour éviter l'isolement de notre canton tout entier ?

» Le Conseil d'Etat, conclut M. Kaempfen, est prié de bien vouloir faire connaître son attitude pour la session du mois de novembre déjà. »

L'intervention de M. Kaempfen est fort louable et mérite d'être appuyée. Toutefois, les Genevois ne priveront guère la leçon que leur fait le digne président de Brigue.

Pour notre part, nous trouvons tout naturel que nos amis du bout du lac, qui se sentent isolés du reste de la Suisse, ne désirent pas l'être encore du reste du monde et qu'ils recherchent leurs intérêts en tout premier lieu. Nous jetterons plutôt la pierre à ceux de chez nous et d'ailleurs qui se sont laissés devancer.

D'ailleurs, soyons francs. Il y a en Valais divers projets d'autostrades pour la traversée des Alpes bernoises : Gemmi, Rawyl, Sanetsch ; et le St-Bernard et le Simplon pour les Alpes valaisannes.

Il est clair qu'une seule percée au nord et une seule au sud ont quelques chances de succès. Or, chacune des régions directement intéressées tient mordicus à son projet ; et les autorités qui le patronnent le défendent envers et contre tout.

Comment, dès lors, peut-on bien jeter l'anathème aux Genevois qui agissent de même mais en réalisant, cependant, l'unité dans le canton ?

Qu'on étudie diverses variantes, d'accord ! Mais au nom du ciel, si l'on veut arriver à mettre les atouts dans son jeu, qu'on s'entende au préalable, qu'on fasse taire l'esprit de régionalisme, n'ayant en vue que l'intérêt supérieur du Valais.

Car si chacun ne regarde que les avantages directs qu'une telle œuvre apporte à sa commune ou même à son district, en faisant fi du reste du canton, comment peut-on bien reprocher à d'autres de ne pas rester sur le terrain strictement national ?

Si l'on veut arriver à une solution, il faut que les différentes villes, communes et associations qui patronnent le Rawyl ou la Gemmi, le Grand-St-Bernard ou le Simplon mettent fin à leurs chicanes ; qu'après enquête et études par le Conseil d'Etat, le Grand Conseil décide.

Mais qu'on fasse vite ! Car, comme les dragons d'Ofenbach, nous avons l'habitude d'arriver trop tard et de voir ainsi le rôti nous passer sous le nez.

Dès que l'on aura arrêté l'itinéraire définitif, il faudra agir discrètement, sans trop de parolottes qui ne servent pas à grand chose ; par contre, qu'on mette en jeu toutes les influences pour gagner à sa cause les diverses associations bernoises d'intérêt général, puis les autorités de ce canton et aussi celles de la Confédération. Il conviendra aussi de s'assurer l'appui des autorités italiennes également intéressées à la réalisation de ces travaux.

Encore une fois, si l'on veut réellement qu'une grande artère relie le nord et le sud de l'Europe à travers notre pays, il convient de se hâter.

Nous nous demandons même, vu l'avance prise par les promoteurs du tunnel sous le Mont-Blanc, s'il n'est déjà pas trop tard.

CL...n.

GRAND CONSEIL

SEANCE DU VENDREDI 13 MAI
 Présidence : M. Cyrille Michelet

Au début de la séance, quelques députés suppléants sont assermentés.

Emprunt de 12 millions

Le premier objet à l'ordre du jour prévoit l'examen d'un décret concernant l'emprunt de 12 millions de francs destiné à la conversion des emprunts de l'Etat de Fr. 6,100,000.— et de 810,000.— et pour le surplus à la consolidation de la dette flottante de l'Etat.

Après l'exposé des rapporteurs de la commission, le décret est accepté sans discussion.

Nominations périodiques

Le Grand Conseil procède à l'élection des membres du Conseil d'administration de la Banque cantonale et des censeurs.

Sont élus : président, M. Abel Delaloye, Ardon ; vice-président, Dr Léo Mengis, juge instructeur, Viège ; membres : M. Cyrille Sauthier, directeur, Martigny ; M. Marc Revaz, député, Vernayaz ; M. Aloïs Gertschen, industriel, Naters, et M. Alexis de Courten, commerçant, Sion. M. Camille Papilloud est nommé censeur et M. Pierre Claivaz, censeur-suppléant. Les membres de la Commission cantonale de recours sont confirmés dans leurs fonctions ; président, M. J.-J. Roten ; MM. Aloïs Morand, Gertschen, Hermann Weissen, Louis Pralong ; suppléants : Ernest Voutaz, Ferdinand Summermatter, Henri Raouis.

Au Tribunal cantonal

Il est procédé à l'élection des membres du Tribunal cantonal. Sont élus : MM. Camille Pouget, 91

voix ; Abel Delaloye, 95 ; Wilhelm Ebener, 96 ; René Spahr, 92 ; André Germanier, 91. Sont élus suppléants : MM. Henri Chappaz par 81 voix ; Flavien de Torrenté, 78 ; Marcel Oriani, 74.

Sont ensuite élus : président de notre Haute Cour de justice, M. René Spahr, par 86 voix sur 93 bulletins rentrés, et vice-président M. W. Ebener par 87 voix sur 93 bulletins.

Sont élus rapporteurs : M. Raymond Loréan, par 75 voix sur 98 bulletins valables, et rapporteur-suppléant M. André Desfayes, par 88 voix sur 98 bulletins valables.

Il est ensuite procédé à l'assermentation des membres du Tribunal cantonal, des suppléants, du rapporteur et du rapporteur-suppléant.

La question du quorum

M. Jules Luisier, député de Fully, développe sa motion sur la suppression du quorum.

M. Troillet, chef du Département de l'Intérieur, est d'accord d'accepter la motion pour étude.

La Haute Assemblée, au vote, se montre d'accord de prendre en considération la motion déposée par M. Luisier.

Banque cantonale

MM. Jean-Maurice Gross et Guntern rapportent et concluent à l'acceptation des comptes et à la décharge des organes responsables. Adopté.

SEANCE DE RELEVÉE DE VENDREDI

On passe dès le début de la séance à l'examen de toute une série de postulats de la Commission des Finances.

Des députés affirment que le domaine de Malévoz a un rendement déficitaire. D'autres, par contre,

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Russes amateurs de champagne... rouge !

Moscou aura en 1951 la plus grande fabrique de champagne d'Europe, annonce le journal « Vetcher-Naya Moskva » (Moscou Soir).

Cette fabrique, actuellement en construction, produira cinq types différents de champagne et une nouveauté : le champagne rouge...

De nouveaux procédés de fabrication permettront de mettre le champagne en vente au bout de quarante-cinq jours.

« Le champagne est devenu une boisson très populaire en Union soviétique, ajoute le journal, et à Moscou, on consomme davantage de champagne soviétique qu'à Paris de champagne français. »

Précocité

Clemenceau visitait un jour une école primaire. S'adressant à un des jeunes écoliers, il lui posa cette question :

— Combien font 4 et 4 ?

— C'est selon, répondit l'enfant.

— Comment, c'est selon ? s'étonna le Tigre en fronçant ses épais sourcils.

— Bien sûr, expliqua l'enfant : si les deux quatre sont l'un au-dessous de l'autre, ça fait 8. S'ils sont côte à côte, ça fait 44.

— Si tu étais plus grand, je te nommerais ministre des finances, dit Clemenceau en riant.

Quel dommage !

Zephyrville existe. C'est une petite ville américaine de Floride qui fut baptisée par un poète local. L'autre jour, un incendie y a éclaté, mais les pompiers n'avaient pas d'eau à proximité. Ils ont démolé la porte d'une fabrique de jus de fruits et ont éteint le feu en vidant les réservoirs de jus d'orange.

A Attisholz avec les forestiers du district de Monthey

Grâce à l'amabilité de la HESPA et de la direction de la fabrique de cellulose d'Attisholz, grâce aussi au dévouement et à l'esprit organisateur de M. E. F. Ferrig, inspecteur forestier de l'arrondissement, les forestiers et marchands de bois du district de Monthey ont vécu samedi 7 mai dernier une journée qui restera certainement gravée dans leur souvenir.

Partis de Monthey-gare à 6 heures du matin, avec une « flèche rouge » des C.F.F., la cohorte des quelque 70 participants arrivait à Luterbach à 9 h. déjà après un voyage des plus confortable, dû principalement au fait de l'utilisation d'une automotrice rapide bien suspendue ne nécessitant aucun transbordement durant le trajet.

A Luterbach, la machine à vapeur de l'usine, polie et astiquée de première pour la circonstance, vint remorquer la « flèche » jusque dans l'usine, et ce ne fut là certes pas un petit honneur pour le personnel de manœuvre d'Attisholz.

Il serait trop long de vouloir décrire la visite d'une usine aussi vaste que celle d'Attisholz.

Réveil de la montagne

L'aube argente les confins du ciel où cliquent encore quelques étoiles.

Moi, je demeure là, au milieu d'un cirque de montagnes affaissées dans la pénombre. Je regarde le glacier miroiter dans un petit lac bleu et j'écoute le clapotis des vagues contre le rocher. Mais voilà que déjà les étoiles ne scintillent plus et les pâles rayons de la lune ne filtrent plus à travers l'espace. Alors un beau visage à la figure souriante verse à flot lumière et chaleur. Ses rayons caressent le Grand-Combin, et la brume qui l'enveloppe, peu à peu, s'étire, laissant voir la montagne dans toute sa majesté. Ce géant, aux parois verticales, aux abîmes insondables, domine le monde ; il semble défier les gens qui, tout petits, courent là-bas dans la plaine. Les cimes environnantes encore blanches de neige et de glace s'empourent, s'embrasent et projettent dans la vallée des feux de cristal.

Sur le glacier, l'ombre des nuages se découpe ; elle le tatoue de petites taches noires qui joue à cache-cache avec le soleil. Un peu plus loin, au pied du glacier, la source s'en va, claire et chantante, parmi la rocaïlle.

Là-bas, sur l'autre versant de la vallée, de petits points noirs, à peine perceptibles, fourmillent le long de la pente. C'est que là-bas aussi, Messire Soleil a fait son apparition. Alors le vieux pâtre a dit : c'est l'heure ! et le troupeau s'est répandu dans la montagne.

La nature tout entière s'est réveillée de sa longue torpeur nocturne et se baigne maintenant dans cette lumière éblouissante.

Tout est calme, limpide, lumineux ; je me laisse gagner à ce silence si riche et j'écoute la voix de tous ces monts qui parlent dans mon cœur de joie et de plénitude. G. Praz.

prétendent le contraire. On renvoie le premier postulat à la commission. C'est plus simple que de liquider tout de suite une affaire.

Après interpellations de M. Thomas pour le subsidie en faveur du Préventorium de Finhaut, de M. Octave Giroud au sujet de la date de la votation sur la loi fiscale, de M. Pralong sur les logements insalubres, M. Gard répond à chacun en donnant des explications convaincantes.

La discussion de la loi sur les allocations familiales est reprise, puis la séance levée à 17 h. 40.

SEANCE DU SAMEDI 14 MAI

Présidence de M. Cyrille Michelet

On entend une interpellation de M. Aloïs Theytaz sur la mévente des vins, puis une de M. Pralong sur la question des barrages de l'E. O. S.

Le rapport du Tribunal cantonal est ensuite adopté.

M. Chaperon intervient en faveur de l'électrification de la ligne du Tonkin, de Monthey à St-Gingolph, puis M. Kaempfen dépose une interpellation dont nos lecteurs pourront prendre connaissance dans notre article de fond de ce jour.

M. Max Berclaz invite, par une motion, le Conseil d'Etat à étudier la création d'une Ecole cantonale des métiers, afin de procurer une main-d'œuvre capable, qualifiée et spécialisée que réclament l'artisanat suisse, la grosse industrie et les administrations fédérales.

Nous croyons que la motion de M. Berclaz a beaucoup de chance de rester longtemps dans les cartons du gouvernement, faite surtout de moyens financiers pour réaliser cette louable idée.

Après la liquidation de recours en grâce, la séance est levée à 12 h. 15.

Elle sera reprise jeudi matin par l'examen en 2es débats de la loi sur les allocations familiales.

La gaffe

On discute entre amis, chez M. Yxe, dont la femme est encore très bien.

— Vous avez de la bien belle argenterie, tout à fait charmante, avec son air vieillot, s'exclame M. Zède. Fin du XIXe siècle, sans doute ?

— En effet, s'écrit M. Yxe. C'est le cadeau de baptême que reçut ma femme en 1890...

Nous voudrions tout d'abord remercier M. le directeur Liechti ainsi que M. Bürki, de la HESPA, ainsi que les autres ciceroni dont le nom nous échappe, pour la peine et l'amabilité qu'ils ont mis à renseigner et à conduire les participants dans ces méandres que constitue toute usine. Nous voudrions aussi remercier la direction d'Attisholz et celle de l'HESPA pour la charmante réception faite et l'excellent repas servi à Attisholz-Bad.

Et maintenant que nous sommes déchargé de cette tâche de reconnaissance, disons rapidement combien la visite de l'usine fut pour nous une révélation. Quelques données illustreront l'importance d'Attisholz au point de vue économique. Les chiffres énoncés sont tirés d'une brochure éditée par l'usine en 1941 et sont inchangés sinon plus élevés encore à ce jour : la fabrique de cellulose de bois Attisholz S. A. a une capacité de production annuelle de 50,000 tonnes de cellulose, correspondant à 35,000 hl. d'alcool. La consommation de bois s'élève à 350,000 stères et celle de charbon, lorsque la vapeur nécessaire est produite uniquement par ce combustible, à 35,000 tonnes par an. L'usine utilise d'autre part par année : 11,000 tonnes de pyrite, 2000 tonnes de chlore liquide. Attisholz consomme 75 m³ d'eau minute, soit davantage que toute la ville de Zurich. Une tonne de cellulose nécessite la consommation de 1000 m³ d'eau environ. Si nous ajoutons que le trafic de marchandises est de 350,000 tonnes environ par année, que les frais de transport ascendent à 3,500,000 francs annuellement et que la consommation d'énergie, courant de chute, force pour alimentation des moteurs, lumière et chaleur, est de 100,000,000 kWh., nous aurons un aperçu de l'importance de l'usine d'Attisholz.

Au moment de la visite du 7 mai dernier, les stocks de bois s'élevaient à 250,000 stères, ce qui représente un stock de 9 mois, puisque l'usine a besoin de 1000 stères par jour pour tourner en plein.

Attisholz occupe actuellement quelque 800 employés et ouvriers.

Voilà en peu de mots quelques données techniques qui permettront au lecteur de se faire une idée de ce que les participants enregistrèrent visuellement en ce samedi, alors que par groupes, ils suivirent pas à pas le processus de fabrication de la cellulose, depuis le moment où les bois sont déchargés des wagons venus de toutes les régions de notre pays et aussi de l'étranger, jusqu'au point final de l'opération, soit l'expédition de la cellulose écrue ou blanche au chlore, en rouleaux humides ou en feuilles sèches mises sous balles.

Comme déjà dit plus haut, la visite fut suivie d'une aimable réception à Attisholz-Bad, avec apéritif et dîner au cours duquel d'aimables paroles furent échangées, puis, après un dernier coup d'œil général sur l'ensemble de l'usine, la « flèche rouge », remorquée par la petite machine à vapeur, reprit le chemin de Luterbach, d'où elle fila rapidement sur Soleure.

Un arrêt de près de quatre heures permit à chacun de prendre contact avec cette belle et vieille ville, truffée de choses intéressantes à visiter.

A 18 h., la « flèche » reprit le chemin du retour, tout le monde étant présent au départ, et passant par Bienne-Neuchâtel-Ins-Morat-Puidoux-Vexy, ramena toute la cohorte à Monthey en un temps qui parut à chacun relativement court, tant l'ambiance fut gaie.

Il ne nous reste qu'à remercier encore une fois M. Perrig pour son impeccable organisation et lui dire : à l'année prochaine à Zurich. W. An.

LES SPORTS EN VALAIS

et ailleurs...

Communiqués officiels

ASSOCIATION CANTONALE VALAISANNE DE FOOTBALL

Sion, Avenue de Tourbillon - Chèques postaux N° 782
Adresses officielles: Correspondance: Comité central de l'A. V. F.,
pour adresse René Favre, Avenue de Tourbillon, Sion.
Télégrammes: Ass. Val. de Football, Sion.
Tél.: Président, Sion (027) 216 42; Secrétaire, Sion (027) 219 10

Communiqué officiel N° 45 bis

1. RESULTATS DES MATCHES DU DIMANCHE 15 MAI 1949.

a) CHAMPIONNAT SUISSE.

2e ligue: Chippis I-St-Maurice I, 2-1; Aigle I-Chalais I, 1-2; Martigny I-Sion I, 2-0; St-Léonard I-Grône I, 2-2; Bex I-Villeneuve I, 2-0.

3e ligue: Sierre II-Brigue I, 1-1.

4e ligue: Riddes I-St-Léonard II, 3-0.

Matchs éliminatoires pour promotion:

Rhône I-Chamoson I, 2-4; St-Maurice II-Vernayaz I, 4-1.
Juniors A: Sierre II-Chippis I, 7-1; Chalais I-Sion I, 1-6; Granges I-Leytron I, 2-0; Ardon I-Grône I, 3-0 (forfait); Martigny I-Vernayaz I, 5-0; Monthey I-Fully I, 2-0.

b) CHAMPIONNAT CANTONAL.

Série A: Martigny II-Saxon I 2-1.
Série B: Châteauneuf I-Chalais II, 3-0 (arrêté).
Série jun. A: match éliminatoire pour le titre: Viège jun. A I-Sierre jun. A I, 1-3.

2. SUSPENSIONS.

CHAMPIONNAT CANTONAL: 3 dimanches à Bircher René, du F.C. Martigny II; 3 dimanches à Perrouchoud André, du F.C. Chalais II; 4 dimanches à Vaudan Ulisse, du F.C. Chalais II; 6 dimanches à Ostertag Marius, du F.C. Chalais II, dans l'attente d'une décision du Comité central de l'A. C. V. F.

3. AMENDES. — Le F.C. Grône est amendé de Fr. 20.— pour forfait match du 15.5.49, championnat suisse juniors A, Ardon jun. A I-Grône jun. A I. Le F.C. Chalais est amendé de Fr. 3.—: 1 joueur sans maillot réglementaire lors du match du 15.5.49, série B, Châteauneuf I-Chalais II.

4. CALENDRIER.

Jeudi le 26 mai 1949 (Ascension).
Série A: terrain F.C. Ardon, pour le titre de champion du groupe 2, match éliminatoire: Sion II-Martigny II.

4e ligue: terrain F.C. Sion, finale pour le titre de champion valaisan de 4e ligue: Chamoson I-gagnant champion Groupe III-Groupe IV.

Série jun. A: terrain F.C. Martigny-Sports — 2e match éliminatoire: Sion jun. A I-Monthey jun. A I.

5. JOUEURS SUSPENDUS POUR DIMANCHE 22 MAI 1949.

CHAMPIONNAT SUISSE: Rudaz Aimé du F.C. Chalais I; Voide Raymond du F.C. Grône II; Vuistiner Denis du F.C. Grône II; Cheseaux Raphaël du F.C. Leytron jun. A I.

CHAMPIONNAT CANTONAL: Fumeaux Germain du F.C. Muraz II; Fumeaux Roger du F.C. Muraz II.

6. DECISION DE LA COMMISSION 1re LIGUE/ZUS DE L'ASFA, DU 6 MAI 1949.

- Le match du 27.4.49, 2e ligue, Chalais I-Grône I, est gagné par le F.C. Grône I par 3:0.
- Le capitaine du F.C. Chalais, Aimé Rudaz, est boycotté jusqu'au 30 avril 1950.
- Le F.C. Chalais est frappé d'une amende de Fr. 50.—, payable jusqu'au 31.5.49 au compte de chèques postaux N° 782, Sion.
- Le F.C. Chalais est contraint de disputer les deux prochains matches fixés par le tableau des matches à Chalais, sur le terrain de l'adversaire.
- Plainte peut être déposée dans les 5 jours qui suivent la réception de la décision au Secrétariat central de l'ASFA, Case postale 122, Neuchâtel-Gare.

Le Comité central de l'A. C. V. F.:
Le Président: René FAVRE
Le Secrétaire: Martial GAILLARD.

MOTOCYCLISME

La course Monthey-Les Giettes

Très bien organisée par le Moto-Club de Monthey, cette épreuve a remporté dimanche un magnifique succès. Quarante-deux coureurs ont pris part à la course et couvert dans des temps excellents les 8 km. 500 de l'épreuve.

Voici les premiers classés de chaque catégorie:

250 cmc: 1. Ardito Airoldi, Monthey, 9' 10" 3; 2. Janfranco Zanzi, Lugano, 9' 23" 3; 3. Desarzens André, Aigle, 9' 38" 2.

350 cmc: 1. Balmelli Renzo, Bellinzona, 8' 06" 2; 2. Chappuis-Céla, Le Locle, 8' 26" 1; 3. Marcel Liardon, Lausanne, 8' 30" 1.

500 cmc: 1. Florian Carmathias, Monthey, 6' 55" 2; 2. René Péclard, 7' 15" 1; 3. Arnold Irshy, Aigle, 7' 43" 4; 4. Georges Richoz, 7' 49" 4.

125 cmc: 1. Clemento Leoni, Bellinzona, 10' 19" 4; 2. Jacob Solintaler, Hérisau, 10' 56" 3.

Juniors, 250 cmc: 1. Carlo Halil, Aigle, 9' 07" 1; 2. Roland Ruff, Monthey, 9' 07" 2.

500 cmc: 1. Hussy, Genève, 9' 52".
Side-cars: 1. Walzthöni Aloys, Rorschach, 8' 56" 4.

AVIATION

Le 2° Rallye du Cervin

Déjà célèbre bien qu'il n'en soit qu'à sa deuxième année d'existence, le rallye aérien valaisan aura lieu les 11 et 12 juin 1949 à Sion, sous la présidence d'honneur du prince Bernard des Pays-Bas. D'ores et déjà, les pilotes sportifs de Suisse, de France, d'Angleterre, de Hollande, de Belgique et d'autres pays encore se donnent rendez-vous à Sion, où une grande fête de l'air agrémentée de haute voltige sur trapèze volant et de démonstration du vol de l'hélicoptère, coïncidera avec le rallye.

Réception à Valère, bal, excursion à Evolène et déjeuner champêtre, rien ne sera négligé pour donner à cette manifestation, dans le beau décor du verger, du vignoble et des Alpes du Valais, un éclat tout particulier. On compte sur la présence du prince Bernard, dont l'abord simple et affable a fait l'an passé la plus vive impression sur les participants du rallye, et de nombreuses personnalités bien connues.

Rappelons que le 1er Rallye du Cervin a réuni l'année passée plus d'une centaine de pilotes et passagers, et que le vainqueur de l'épreuve a été notre compatriote le Dr Scotoni, de Zurich.



FOOTBALL

moson promu en 3^e Ligue. — Vernayaz perd la première manche devant St-Maurice II.

D'après certains échos, Sierre ne semble pas avoir joué avec un bien grand conviction contre Racing-Lausanne. Son demi-succès ne correspondrait même pas à ses performances... Heureusement que nous sommes au bout de la saison!

En Deuxième Ligue, les jeux sont faits! Martigny, une fois de plus, a conquis le titre du groupe Vaud-Valais. Sa victoire dimanche, sur Sion (2 à 0) a été la consécration d'une saison très régulière et méritante. Dirigeants et joueurs ont montré de belle façon qu'ils avaient de la suite dans les idées et ne se laissant point décourager par les échecs de 1947 et 1948. Tous les sportifs de notre canton, les vrais, doivent souhaiter sincèrement leur victoire finale.

Montheysans et Sédunois, qui se montrèrent tout au long du championnat de terribles rivaux, verraient certainement, comme nous, d'un bon œil l'ascension des Martignerais. La route ne serait-elle pas dégagée pour eux l'an prochain?

Un autre résultat, qui réjouira plus particulièrement les supporters du F.C. Chalais, est la victoire

Sierre et Racing se valent. — Martigny champion pour la troisième fois. — Réveil tardif des Bellerins. — Chamoson promu en 3^e Ligue. — Vernayaz perd la première manche devant St-Maurice II.

de leur équipe à Aigle, par 2 buts à 1. Nous n'attendions vraiment pas autant de nos braves Valaisans. Ce succès leur assure définitivement la place en 2e ligue et c'est tant mieux. Bex, quoique vainqueur de Villeneuve, est désormais condamné à la relégation, sans appel.

Les matches Chippis-St-Maurice (2-1) et St-Léonard-Grône (2 à 2) ne modifient en rien la situation.

En Troisième Ligue, Sierre II, déjà champion de groupe, a disputé au petit trot son dernier match contre Brigue et obtenu un «drawn» sans conséquence. Nous renvoyons nos lecteurs aux classements que nous publions d'autre part.

En Quatrième Ligue, les éliminatoires Rhône-Chamoson et St-Maurice II-Vernayaz ont été gagnées respectivement par Chamoson (4 à 2) et St-Maurice II (4 à 1). Chamoson, que nous félicitons, jouera donc en catégorie supérieure la saison prochaine.

Quant à Vernayaz, vaincu dimanche, il peut encore redresser la situation la prochaine fois déjà.

Attendons!

F. Dt.

Pour le titre

Martigny bat Sion, 2 à 0

Si jamais rencontre, malgré son enjeu, a été disputée dans toutes les règles du «fair play», ce fut certainement celle-ci.

Vingt-deux joueurs, luttant pour le triomphe de leurs couleurs, nous ont administré une preuve éclatante que l'on pouvait fort bien allier la plus parfaite courtoisie à une volonté inébranlable de vaincre. Le sport ainsi compris vaut la peine d'être vu et nous tenions à le relever.

Quant au match lui-même, d'une excellente classe, il permit aux 1,800 spectateurs présents d'assister à une magnifique bataille où les vaincus ne s'avouèrent vraiment battus qu'après le 2e but des Martignerais. Jusque là, ils tinrent parfaitement tête aux assauts répétés des locaux. Le grand de Kalbermatten sortit dans ses bois une partie remarquable, sauvant même du pied in extremis devant Gollut qui s'appretait à envoyer une bombe dont il a le secret.

Le score était ouvert à la 42e minute à la suite d'un faul-pénalty que tira sans bavure l'arrière Muddy.

Peu après le thé, Gollut plaçait un tir de peu à côté, puis un obus de calibre fila en direction... de la gare! Une balle de Bochayat ricocha de la latte sur le montant et fut bloquée miraculeusement par de Kalbermatten. Ce dernier, fortement mis à contribution, sauvait du poing un corner tiré par Gollut. Coup sur coup, Lugon bien placé mais dans un jour néfaste loupait la caisse à bout portant.

Le but était dans l'air et, vers la 38e minute, Gollut, qui avait entre temps réglé sa hausse, ajusta une balle formidable dans le mille, des 30 mètres. Martigny était champion! Les spectateurs sédunois et... montheysans en eurent les jambes coupées et prirent le chemin de la retraite.

Sion a perdu mais a laissé une forte impression. Nous ne serions guère surpris de le trouver en tête l'an prochain...

En attendant, ce sera Martigny qui, une fois de plus, tentera sa chance dans ces fameuses finales romandes de 2e ligue. Tout en lui souhaitant d'ores et déjà le succès qu'il mérite, nous en félicitons sincèrement ses joueurs, son dévoué entraîneur Ahlemann et ses dirigeants.

Dt.

St-Maurice II-Vernayaz I 4-1 (0-0)

Près de 300 spectateurs, dont la majorité venue des bords du Trient, entouraient les barrières du F.C. St-Maurice, lorsque M. Craviolini siffla le début de ce premier match éliminatoire en vue de l'ascension en 3e ligue.

Bénéficiant de l'avantage de la bise, les visiteurs dominèrent quelque peu jusqu'à la pause, mais ne purent jamais concrétiser, tant était serrée la défense agaonoise et brillante la forme du jeune Frey.

Les derniers 45 minutes furent tout autres. Remettant certain joueurs à la place qu'il n'aurait jamais dû quitter après une saison si probante, les Agaonois marquèrent trois buts en l'espace de 20 minutes. Les jeux étaient faits. Sauvant très justement l'honneur dans un dernier sursaut d'énergie, les «bleu et blanc» durent capituler une quatrième fois, peu avant la fin.

Un score de 2 ou 3 à 1 aurait mieux reflété la valeur des équipes en présence. Quoi qu'il en soit, les Agaonois sont loin d'être promus et le match de dimanche à Vernayaz s'annonce très serré. Arbitrage impeccable de M. Craviolini.

J. Vd.

Les jeux sont faits en Troisième Ligue

La rencontre Sierre II-Brigue, dimanche 8 mai, a mis le point final au championnat de la 3e ligue valaisanne. Les heureux champions de groupes sont donc Sierre II, déjà finaliste l'an dernier, et Saxon qui s'est payé le luxe de marquer sa première saison dans la catégorie par un véritable coup d'éclat. Nous en félicitons les joueurs et dirigeants, M. Bruchez en tête, comme aussi bien nos éloges vont aux réserves sierroises dont les échecs de 1948 n'ont point affaibli la volonté de parvenir au but assigné.

Nos deux champions se rencontreront le 26 mai à Sion et le vainqueur tentera sa dernière chance contre le champion genevois. En cas de victoire il sera promu en 2e ligue. Quel que soit le vainqueur de Sion, souhaitons-lui bonne chance dans l'ultime finale.

Grône II et Fully ont été les grandes victimes de la saison 1948-1949. Aussi, devront-elles débattre entre elles la question de la relégation. L'une de ces équipes devant redescendre d'une marche, fatalement. Laquelle subira ce triste sort?

Brigue, Viège et Ardon d'un côté, Bouveret, Monthey II et Martigny II furent des animateurs de première force dans la compétition qui vient de prendre fin et dont voici un classement complet:

Groupe I	J.	G.	N.	P.	Pts.
Sierre II	14	11	2	1	24
Brigue	14	9	3	2	21
Viège	14	6	4	4	16
Ardon	14	5	5	4	14
Sion II	14	6	1	7	13
Salquenen	14	5	2	7	12
Granges	14	3	1	10	7
Grône II	14	1	2	11	4

Groupe II	J.	G.	N.	P.	Pts.
Saxon	14	12	2	—	26
Monthey II	14	9	2	3	20
Martigny II	14	9	1	4	19
Bouveret	14	9	1	4	19
Muraz	14	5	—	9	10
Massongex	14	3	3	8	9
Collombey	14	4	1	9	9
Fully	14	—	—	14	0

Martigny II-Saxon I, 2 à 1

Par cette victoire, les Martignerais ont rejoint Sion-réserves en tête du groupe II de Série A. Un match de barrage devient donc nécessaire entre ces deux équipes pour désigner le champion de la subdivision, partant celui qui disputera les finales avec Brigue et Bouveret.

Les réserves d'Octodure semblent assez bien armées pour faire triompher leur cause jusqu'au... titre!

Petites nouvelles sportives

* Les deux adversaires de Martigny pour les finales de promotion en 1re ligue seront les F.C. La Tour-de-Peilz et C. A. Genève. Les modalités ont prévu un match sur chaque terrain.

* Après une saison passée au F.C. Montreux, l'inter gauche montheysan Erasme Monnay a signé à nouveau avec ses anciennes couleurs.

* Participant à un circuit de 45 km. organisé par l'Union vélocipédique genevoise avant l'arrivée des «Tour de Romandie», une équipe valaisanne composée des coureurs sédunois Héritier, Méroli, Schwery et Debons, s'est classée 4e, derrière Genève, Vaud et Savoie.

Le Tour d'Italie pourra-t-il prendre le départ?

Le chef de bande sicilien Giuliano, que d'importantes forces armées traquent dans les montagnes, au-dessus de Montelepre, sans succès d'ailleurs, vient de faire savoir aux autorités que si sa famille et ses amis, prisonniers comme otage, ne sont pas immédiatement relâchés, il arrêterait le Tour d'Italie au cours de la première étape, entre Palerme et Catane, samedi.

Pour rire un brin

Vente à crédit

Ce chapelier des boulevardards raconte:
— Vous n'avez pas idée, messieurs, combien les temps sont durs pour moi. L'autre jour, en entrant au café, j'ai aperçu un de mes débiteurs. Je l'ai salué. Mais il faisait semblant de ne pas me voir... Puis il ajouta d'un ton de résignation:
— Si, au moins, il avait soulevé «mon» chapeau...

Charmant

— Oh! quelle tête tu fais! Mais à quoi donc penses-tu?
— Tu es mon unique souci, chère épouse.

Dans les coulisses du Sport

Toujours la question des qualifications

Dans un billet publié l'année dernière à cette même époque, époque qui est celle des premiers matches d'appui, éliminatoires, ou finales de football, nous avions touché à cet important article du règlement de jeu — peu importe son numéro d'ordre — selon lequel des joueurs requalifiés ou transférés ne peuvent participer à des matches de ce genre que s'ils ont «joué» 4 rencontres officielles de championnat avec l'équipe (et non le club) en question.

Or, on vient de signaler à notre attention un cas particulièrement bizarre et auquel le ou les auteurs de l'article dont il s'agit n'ont franchement pas songé, comme à bien d'autres sans doute, que seule une apparition quasi irréalisable rend soudain tout à fait naturels. Les autorités compétentes de l'ASFA ayant à trancher ce cas ces jours-ci, nous serons donc bientôt renseignés, bien que la logique et le bon sens ne donnent lieu à aucune hésitation à ce sujet.

Une équipe qui vient d'être qualifiée pour des matches éliminatoires d'ascension compte en effet, parmi les hommes à sa disposition, deux éléments transférés en début de saison et qualifiés à partir du 1er novembre dernier. Pour la simple raison que le championnat de cette équipe était déjà fort avancé à cette date, ainsi que pour des raisons professionnelles, nos deux gaillards n'ont pu, en tout et pour tout, se présenter que quatre fois sur le terrain. Quatre fois ils ont signé en bonne et due forme la carte de contrôle des joueurs, ce qui ne les a pas empêchés de ne jouer que trois matches, le quatrième n'ayant pas eu lieu faute de combattants ou, si vous aimez mieux, d'adversaires!

Ces deux hommes sont-ils qualifiés pour participer à des matches éliminatoires?
Si nous nous en tenions à la lettre du règlement — ce qui est préférable de faire dans la grosse majorité des cas, si l'on veut éviter de tomber, peu à peu, dans l'anarchie — nous répondrions par la négative, nos hommes n'ayant «joué» que trois matches en compagnie de leurs camarades.

Le bon sens et la logique nous obligent cependant à répondre par l'affirmative. Les deux joueurs s'étant présentés quatre fois sur le terrain et en état de jouer, et leur équipe ne pouvant en aucun cas être considérée comme responsable du forfait d'un adversaire. Sans oublier que, dans le cas contraire, il deviendrait ainsi facile pour un club n'ayant plus rien à perdre ni à gagner, de vouloir «chicaner» un adversaire candidat à un titre quelconque en ne se présentant pas sur le terrain et l'empêchant ainsi de faire jouer ses éléments transférés.

Ce qui, en fait d'anarchie, risquerait de nous mener plus loin qu'une interprétation plus ou moins élastique d'un règlement.

L'ASFA sera-t-elle de notre avis? Nous l'ignorons encore. Mais, qu'il en soit, n'eût-il pas mieux valu pour elle — et pour nous aussi! — qu'elle songeât plus tôt à certains petits cas particuliers?

Qu'en dites-vous, amis lecteurs? J. Vd.

P.-S. — Le contrôle des joueurs à Berne vient de nous informer qu'un match forfait n'entre pas en ligne de compte pour le nombre de matches joués, même si la carte d'arbitre a été remplie. St-Maurice II, en conséquence, n'a pu aligner ses deux excellents inters dimanche contre Vernayaz...



CYCLISME

Le Tour de Romandie

Bartali vainqueur à Porrentruy...

La seconde journée de la Ronde romande a mené les coureurs de Sion à Parrentruy. Longue de 265 kilomètres, l'étape a été marquée par la magnifique course de Simonini, Jomaux et des frères Burtin qui se montrèrent des animateurs de premier ordre. Finalement, ce fut cependant le phénomène Gino Bartali qui l'emporta sur tous ses adversaires. Dans la seule montée des Rangiers, il déclencha une attaque à laquelle personne ne put résister et fila, solitaire, vers une nouvelle victoire.

Voici les premiers classés de l'étape:
1. Bartali, 8 h. 12' 19"; 2. Notzli, 8 h. 13' 15"; 3. Goldschmidt; 4. Schær; 5. Brun; 6. Kubler; 7. J. Jomaux; 8. Simonini, même temps; 9. Fachelleitner 8 h. 13' 17"; 10. Fautrier 8 h. 13' 54"; 11. Tarchini 8 h. 15' 54", etc.

... Koblet à Payerne...

Tandis que Bartali vivait tranquillement sur son avance de la veille, les grands animateurs de cette troisième étape furent Jomaux, Lucien Lazaridès et Koblet. Leur effort se soutint jusqu'à l'arrivée qu'ils franchirent avec 5 minutes de bon sur les as Kubler, Bartali, Schær, etc. Classement de l'étape:
1. Koblet, 5 h. 22' 4"; 2. Pezzi, 5 h. 22' 55"; 3. Jomaux, 5 h. 23' 48"; 4. Guyot, même temps; 5. Lucien Lazaridès, 5 h. 26' 15"; 6. Diederich même temps; 7. Kubler, 5 h. 27' 2"; 8. Fautrier, 9 Brun, 10. Bartali, 11. Ackermann, etc.

... et Brun à Genève!

Jean Brun, le brillant vainqueur du Grand Prix Cilo l'an dernier à Martigny, passé maintenant professionnel, a été la grande révélation de ce Tour de Romandie. Plus spécialement de la dernière étape Payerne-Genève, 215 km., qu'il remporta dimanche de façon magistrale après une course en solo de 140 kilomètres! Bartali a été sérieusement mis en danger, mais a maintenu sa légère avance et gagné ce troisième Tour de Romandie avec toute sa maîtrise de grand «championissimo».

Voici le classement final:
1. Gino Bartali, 25 h. 1' 41"; 2. Kubler, 25 h. 2' 9"; 3. Simonini, 25 h. 5' 36"; 4. Schær, 25 h. 6' 20"; 5. Jean Brun, 25 h. 9' 47"; 6. Guyot, 25 h. 11' 55"; 7. Goldschmidt, 25 h. 12' 38"; 8. Diederich, 25 h. 14' 16"; 9. Jomaux, 25 h. 14' 27"; 10. Fachelleitner, 25 h. 14' 56"; 11. Croci-Torti, 25 h. 17' 56"; 12. Notzli, 25 h. 18' 37"; 13. Kemp, 25 h. 21' 12"; 14. Koblet, 25 h. 21' 55"; 15. Kirchen, 25 h. 22' 5"; 16. C. Weilenmann, 25 h. 24' 46"; 17. Fautrier, 25 h. 36' 42"; 18. Schutz, 25 h. 39' 38"; 19. Brignole, 25 h. 39' 34"; 20. Ackermann, 25 h. 41' 38"; 21. Apo Lazaridès, 25 h. 46' 35"; 22. Tarchini, 25 h. 48' 4"; 23. Corrieri, 25 h. 49' 28"; 24. Lucien Lazaridès, 25 h. 53' 22"; 25. Pezzi, 25 h. 54' 59"; 26. Freyvogel, 25 h. 57' 17"; 27. Léo Weilenmann, 25 h. 57' 31"; 28. Plattner, 25 h. 57' 58"; 29. Fazio, 26 h. 5' 3"; 30. Lanz, 26 h. 12' 22"; 31. Bertocchi, 26 h. 18' 7"; 32. Baito, 26 h. 18' 35"; 33. Fred. Burtin, 26 h. 19' 11"; 34. Bosshard, 26 h. 29' 27"; 35. Colli, 26 h. 34' 33".

Prix de la montagne: 1. Jomaux, 10 pts; 2. Simonini, 7; 3. ex-aequo Kubler, Schær et L. Lazaridès, 6, etc.

Grand prix des villes: 1. Fred. Burtin, 50 pts; 2. Corrieri, 36; 3. J.-P. Burtin, 34; 4. Jomaux, 30, etc.

Classement intermarques: 1. Cilo, 75 h. 40' 19"; 2. Bartali, 75 h. 54' 42"; 3. Garin, 75 h. 57' 37"; 4. Tebag, 76 h. 12' 41"; 5. France-Sports, 76 h. 37' 13"; 6. Allegro, 76 h. 46' 36"; 7. Wolf, 77 h. 1' 26"; 8. Rubis, 77 h. 28' 46"; 9. Burtin, 78 h. 48' 43".

Les 100 km. du Vélo-Club «Excelsior» de

Derniers flocons

Les récentes giboulées qui saupoudrèrent la printanière nature de Macolin, en cette fin d'avril, nous ont rappelé qu'il était temps encore de parler de l'heureuse initiative de la direction du Collège Ste-Marie, à Martigny-Ville qui, désirant mettre à l'épreuve certains principes modernes d'éducation, ne craignit point d'isoler pendant toute une semaine l'une de ses classes supérieures dans un camp de ski, à Crans sur Sière.

Cet éloignement volontaire de jeunes garçons de 14 à 16 ans de l'ambiance pas toujours sympathique de l'internat mérite que l'on s'y arrête quelques instants. Chacun de nous se souvient, en effet, de la joie indicible que lui procuraient les rares excursions qui coupaient, si heureusement, les longs trimestres d'étude. L'extraction de la racine cubique ou même carrée est peut-être une opération déjà bien nébuleuse dans la mémoire de l'un ou l'autre des vieux normaliens de 1930, mais les leçons de géographie et d'histoire apprises au cours de notre pèlerinage à la Madone del Sasso de Locarno, par le Simplon et l'interminable Centovalli, restent aussi claires et limpides à notre esprit que si cette merveilleuse randonnée se fût déroulée hier! Les quelques réactions que nous avons sous les yeux nous prouvent toutes, sans exception, combien le système de l'étude et du jeu combinés est sympathique et profitable aux élèves.

Le directeur du Collège Ste-Marie, une vieille connaissance de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport avec lequel nous eûmes la grande joie de nous entretenir à ce sujet, nous fit part de son entière satisfaction. L'expérience qu'il fit cette année avec une seule classe fut si concluante qu'il a décidé de la renouveler à l'avenir avec toutes les autres classes supérieures.

Nous nous permettons d'adresser ici à ces valeureux novateurs nos plus vives félicitations, en formant le vœu que leur exemple soit suivi par tous les établissements qui, comme le leur, ont mission d'instruire et d'éduquer notre jeunesse.

Nous publions, ci-après, le texte de l'une des rédactions effectuées par les participants au camp de Crans dès leur retour au collège :

SEJOUR A CRANS

« Le Collège Ste-Marie a organisé pour les jeunes gens de 14 à 16 ans un camp de ski à Crans. M. Constantin, chef de l'I. P. du Valais, avait proposé à notre directeur de faire ce camp pour notre classe comme essai et de le faire, l'année prochaine, pour toutes les classes commerciales. Des baraquements militaires avaient été mis à notre disposition par l'I. P. La neige, qui nous avait boudé jusqu'à maintenant, s'est mise de la partie et, en quelques heures, le sol était couvert d'une épaisse couche de neige, bien qu'il n'y en eût point la veille de notre arrivée. La première nuit passée en cabane fut froide, mais pour les suivantes, nous avions pris nos précautions et un concert de ronflements remplissait la salle bien chauffée.

» Les matinées étaient réservées à la classe. Pendant ces heures, nous travaillions les principales branches commerciales.

» L'après-midi, nous nous exercions à la pratique du ski sous la direction de trois moniteurs, un pour les forts, un pour les débutants et un pour les moyens. Je faisais partie de ces derniers. Nous ne pouvions imiter notre moniteur, car il avait une souplesse et un style de professionnel. Quel plaisir de filer comme le vent sur les magnifiques pentes. Il y avait bien les chutes et les contacts avec le sol pour essayer de nous décourager ; nous nous relevions un peu meurtris et courbaturés, mais prêts à recommencer. Pendant ces quelques jours, j'ai profité des conseils du moniteur et j'ai grandement amélioré ma technique.

» La soirée était gaie et animée. Chacun devait montrer ses talents en chantant, en récitant des poésies ou en disant des « witz ». M. le directeur terminait la séance par une pensée pieuse ou une remarque sur la journée écoulée.

» Je garderai longtemps encore le souvenir de ces quelques jours passés dans la neige. Nous étions tous de vrais copains prêts à nous rendre service et faisant volontiers les corvées de cuisine.

» Je remercie M. le directeur d'avoir eu une bonne idée et j'espère qu'il recommencera une autre année afin que tous les autres élèves puissent jouir du même plaisir que nous. »

Considérations finales

Voilà, nous semble-t-il, une formule heureuse qui pourrait être adoptée, sans difficulté, dans tous nos cours complémentaires post-scolaires. Nous n'aurions plus alors le pénible spectacle de ces jeunes hommes de 16 à 19 ans « tuant » tant bien que mal leur temps sur des bancs d'école devenus trop étroits pour eux ! Finies les 120 heures obligatoires pendant lesquelles l'instituteur a plus à faire à maintenir une discipline toute relative qu'à insuffler un esprit empreint de civisme et de patriotisme à ceux dont il a mission de compléter l'instruction acquise à l'école primaire et de parfaire une éducation qui laisse aujourd'hui fort souvent à désirer !

Or, chacun sait aujourd'hui, que ce soit dans le domaine scolaire ou professionnel, que le travail le mieux fait est toujours celui qui a été effectué avec joie et spontanéité. Le travail effectué dans ces conditions est générateur d'enthousiasme et même de passion. Il élève l'individu au-dessus de lui-même, le rend capable de prouesses extraordinaires.

La création des « centres d'intérêt » dans les classes primaires et primaires supérieures de nos écoles modernes, les cours universitaires facultatifs, les cours professionnels libres, sont autant de preuves du respect du libre arbitre que l'école moderne applique depuis quelques années avec succès. Dans une de ses nombreuses et très judicieuses citations, La Bruyère disait : « Etre libre n'est pas ne rien faire ; c'est être seul arbitre de ce qu'on fait ou de ce qu'on ne fait point ; quel bien en ce sens que la liberté ! »

Mettre l'enfant et le jeune homme en face de leurs responsabilités ; éveiller et cultiver en eux le sens de leurs obligations envers eux-mêmes d'abord, puis à l'égard de la société ; leur donner la possibilité matérielle de les accomplir, qu'elles soient petites ou grandes, avec le maximum de succès ; établir enfin autour d'eux et pour eux le « climat » qui leur permettra de « créer » dans la joie et l'enthousiasme.

Les écoles, les ateliers, les usines même qui se sont inspirés de ces principes n'ont eu qu'à s'en louer.

Nous pourrions évoquer une quantité d'autres domaines privés ou publics qui, tous, montrent d'une façon éclatante l'incontestable supériorité de cette nouvelle conception d'éducation et de travail.

L'instruction préparatoire volontaire, cette merveilleuse organisation populaire, qui tend à faire de nos jeunes gens des citoyens complets, disposant d'une solide éducation physique, civique et morale, n'aurait jamais obtenu un si heureux développement si elle avait été imposée à notre jeunesse. L'effectif des jeu-

L'évolution de la gymnastique en Valais

par Paul Morand, président central de la S. F. G.

La gymnastique comporte trois secteurs qui, tout en étant distincts, sont étroitement liés entre eux. Le premier, placé sous l'égide et le contrôle des pouvoirs publics, intéresse essentiellement la **jeunesse scolaire**. Le deuxième, dont la direction incombe aux autorités militaires, est le rayon exclusif de l'**adolescent**. Et enfin, le troisième, laissé aux soins de l'initiative privée, a un **caractère général**.

Le premier secteur — qui constitue la base de tout le mouvement — est

la gymnastique scolaire

laquelle joue un rôle primordial dans le domaine de l'éducation physique, parce que, étant obligatoire, du moins pour les garçons, elle touche l'ensemble de la jeunesse masculine du pays. En conséquence, on ne saurait consacrer une étude au développement de la gymnastique sans parler en tout premier lieu de la **gymnastique scolaire**. Il importe donc, au début de ce bref exposé, de voir où nous en sommes, en Valais, dans ce domaine. Sur ce point, tout chroniqueur impartial reconnaîtra que de notables progrès ont été réalisés. Cela n'a pas été sans peine. L'ignorance, jusqu'au début de ce siècle, des bienfaits des exercices physiques, les conditions de vie de nos populations, en majeure partie rurales, et la situation topographique particulière de notre canton ont été de sérieux obstacles à l'introduction et à la diffusion de la gymnastique dans notre canton. Mais, insensiblement, grâce à l'action constante de nos sociétés de gymnastique, grâce à la compréhension de quelques-uns des magistrats appelés à veiller à l'instruction de notre jeunesse et enfin grâce à la formation que reçoivent depuis un certain nombre d'années les élèves de l'Ecole normale, la gymnastique scolaire a pris un essor fort réjouissant chez nous. Ces progrès se sont surtout manifestés depuis l'introduction, en 1941, des examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité. Certes, il reste encore beaucoup à faire, pour convaincre tous nos éducatifs et tous nos éducateurs de la nécessité de la culture physique — qui pourtant devrait marcher de pair avec celle de l'esprit —, mais l'élan est donné et celui-ci est trop puissant pour que l'indifférence de certains puisse le briser.

On peut en dire autant du deuxième secteur, qui est celui de

la gymnastique post-scolaire

destinée à la jeunesse masculine libérée de la scolarité obligatoire. Il est indéniable que l'**instruction préparatoire** — car c'est d'elle qu'il s'agit — a également atteint un développement satisfaisant. On le voit — il ne faut pas se lasser de le rappeler — aux soins que, de tout temps, nos gymnastes ont voués à cette branche de la gymnastique. Au fait,

Perdu à Martigny

une JAQUETTE D'ENFANT, en laine grise, tricotée main. La rapporter au journal contre récompense.

ce sont eux qui, en 1922, ont pris en main l'enseignement de la gymnastique préparatoire et en ont assumé la direction jusqu'au moment de la réforme consécutive à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale y relative du 1er décembre 1941. Et leurs peines n'ont pas été inutiles puisque, de 13 cours, avec 454 élèves, au début, on est parvenu, en 1939, à former 98 groupements d'I. P. réunissant un effectif total de 1922 jeunes gens. En 1941, le passage de l'ancien régime au nouveau s'est fait sans trop de heurts, bien qu'en l'occurrence il se soit opéré un changement radical des conceptions en matière de gymnastique post-scolaire. Aussi, après un démarrage un peu hésitant, l'I. P. a retrouvé la vogue dont elle jouissait autrefois, ceci, il faut le souligner, non seulement en raison de l'appui donné au mouvement par les dirigeants de la gymnastique, mais aussi par suite de l'émulation née de la nouvelle formule tendant à y intéresser de plus larges milieux. Par ailleurs, la création d'un Service cantonal « ad hoc » a également été pour beaucoup dans cet essor. Tous ces facteurs conjugués ont permis au canton de faire un grand pas en avant et de dépasser les résultats atteints avec l'ancienne organisation, puisque le Valais figure dans les statistiques de l'année 1948 avec 120 groupements d'I. P. (formation de base) ayant présenté un effectif de 2367 jeunes gens aux examens d'aptitudes physiques, dont 2053 (88.10 %) ont réussi toutes les épreuves imposées.

L'heureuse évolution qui s'est produite dans les secteurs susmentionnés eut nécessairement une répercussion favorable sur la troisième, qui nous intéresse de plus près. Il s'agit de

la gymnastique de société

dont l'apparition, en Valais, remonte à l'année 1861. Elle a trouvé ses premiers adeptes au chef-lieu. De la capitale, l'idée s'est répandue dans le Bas-Valais, à Monthey, puis à Martigny. La naissance des trois premières sections de gymnastique valaisannes n'a pas tardé d'aboutir à leur groupement sur le plan cantonal. Ainsi a vu le jour, en 1899, l'**Association cantonale valaisanne de gymnastique** qui s'est affiliée, en 1900 déjà, à la Société fédérale de gymnastique. Dès son adhésion à cette puissante fédération, les sections de gymnastique se sont multipliées au Vieux-Pays. On s'est contenté, tout d'abord, de sections d'**actifs**. Mais, petit à petit, celles-ci se sont rendu compte de la nécessité de gagner les garçons à la gymnastique, avant leur sortie de l'école primaire. C'est ainsi que la plupart de nos sections ont formé dans leur localité une classe de **pupilles**. Puis, la gymnastique pouvant être pratiquée à tout âge, on s'est mis à créer des sections de **gymnastes-hommes**. Et enfin, on a songé à la jeune fille qui, elle aussi, a tout intérêt à cultiver son corps pour le rendre souple, résistant et harmonieux, et l'on a formé des sections de **gymnastique féminine**, et des classes de **pupillettes**.

L'idéal commun a fait que tous ces groupements représentent aujourd'hui une organisation cantonale englobant :

a) 26 sections d'actifs	= 1526 membres
b) 22 classes de pupilles	= 688 »
c) 10 sections de gymn.-hommes	= 203 »
d) 13 sections de gymn. féminine	= 279 »
e) 12 classes de pupillettes	= 303 »

soit : 83 sections, comptant 2999 membres

Comme on le voit, l'œuvre commencée en 1861 par une poignée d'hommes courageux et clairvoyants a pris une extension qui doit réjouir tout citoyen soucieux de la santé du peuple valaisan. On doit ce résultat, on l'a vu plus haut, dans une certaine mesure, au développement de la gymnastique scolaire et post-scolaire. Mais on le doit surtout à l'action agissante de cette lignée de chefs valeureux et persévérants qui ont présidé aux destinées de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique qui, le 12 juin prochain, célébrera le 50e anniversaire de sa naissance. Et cette lignée de pionniers ne s'est pas éteinte. Il se trouve fort heureusement, à chaque relève, des camarades qualifiés, assez dévoués et épris d'idéal, pour poursuivre la tâche commencée par les aînés.

Si ceux-ci ont déblayé la voie suivie par les dirigeants actuels des gymnastes valaisans, des obstacles inexistantes au début ont surgi par la suite. Ces difficultés nouvelles posent des problèmes qu'il importe de résoudre et qui peuvent l'être si l'on sait mettre en valeur les multiples ressources du plan d'action de la Société fédérale de gymnastique. Au fait, l'application du programme de cette importante fédération, il est bon de le proclamer à chaque occasion, assure à ses adhérents, grâce à l'école du corps, un **développement physique total et harmonieux**. D'autre part, la réalisation de ce programme dispense à profusion les bienfaits de toute nature résultant de la pratique rationnelle et régulière de la **gymnastique collective** qui, elle, est accessible à la masse, et de la **gymnastique individuelle ou sportive**, réservée à l'élite pouvant se lancer sans risque dans la compétition.

Cette formule d'éducation physique, complétée par les jeux, la natation et les sports d'hiver, offre donc tous les avantages d'ordre physique et moral que peut procurer une organisation sportive. Et comme, de surcroît, les 2442 sections de la S. F. G. — qui, abstraction faite des 31,598 pupilles et pupillettes, comptent actuellement 210,155 membres —, sont des foyers de civisme et cultivent au plus haut degré l'esprit de discipline, de camaraderie et de tolérance, on peut affirmer que les groupements se réclament des quatre F jouent un rôle éminemment utile au pays. C'est pourquoi il faut souhaiter à leur œuvre l'expansion à laquelle aspirent ses promoteurs.

P. MORAND,

Président central de la S. F. G.
Membre d'honneur de l'A. C. V. G.

UNE HEURE AVEC PAUL FAVRE

ANCIEN CHAMPION D'EUROPE DE LUTTE LIBRE

Le hasard fait parfois bien les choses, tout particulièrement lorsqu'il met en présence un champion et... un journaliste. Ce dernier saisit généralement l'occasion qui s'offre et son « malheureux » héros n'a plus qu'à s'incliner, tant fort soit-il !

Ce que fit d'ailleurs de très bonne grâce, M. Paul Favre, cet authentique Valaisan, ex-champion d'Europe de lutte de combat (catch), lors d'une récente rencontre dans un coin charmant de Leytron. Pour les lecteurs du « Rhône », il répondit aimablement à nos questions, nous relatant les péripéties de sa brillante carrière sportive avec une fidélité de mémoire remarquable. Car j'oubliais de le dire, Favre est âgé maintenant de 62 ans.

Né à Monthey, le jeune Paul dut bientôt se débrouiller seul dans la vie. Il entra aux chemins de fer, mais voilà que victime d'un accident en gare de Lausanne, il était mis à la retraite, pour cause de lésions internes. A vingt-cinq ans, Favre se trouvait être le plus jeune retraité des C. F. F. ! Grâce à une constitution exceptionnelle, il se rétablissait assez rapidement et partait pour Paris.

Costaud de nature, passionné des sports dès l'enfance, plus spécialement pour la lutte à laquelle sa grande force le prédestinait, notre Montheysan reprit un entraînement intensif. Il fit des poids et haltères et en 1922, lançait le boulet à 13 m. 20. Performance exceptionnelle pour un lutteur. La même année, il passait professionnel et une carrière brillante s'ouvrait devant lui. Participant à d'innombrables tournois en Europe, il y fit triompher souvent les couleurs suisses. D'une force herculéenne alliée à une technique parfaite, il battit les plus hauts cotés de la lutte, ce qui faisait écrire à un docteur parisien : « Un poitrinaire qui répand la terreur ! » Angelesco (Roumanie), Constant-le-Marin (Belgique), Ritters (Amérique), Vance, etc., pour ne citer que quelques-

uns, furent proprement battus malgré leurs références. Deux ans de succès dans les grandes villes européennes, et voilà Favre parti pour une tournée au Canada avec le Suisse Robert Roth, champion olympique des Jeux d'Anvers en 1920.

— Notre tournée connut un magnifique succès, nous dit-il ; j'étais entraîneur et manager de Roth qui remporta des victoires sensationnelles mais peu prises du public américain parce que trop rapidement obtenues. Sur 37 combats que j'ai livré moi-même aux Etats-Unis, j'en ai gagné 34. Le souvenir de certains combats, durant parfois plus d'une heure (!), m'est encore vivace, je vous assure, ajoutez-il avec un bon sourire.

En 1925, il se fixe en Allemagne où la lutte est très en honneur. Lui qui avait été trois fois champion de Paris amateur et une fois champion de France, enlève le titre européen, à Brême, en 1929. Deux ans plus tard, il termine 3e dans la catégorie mi-lourds des « Olympiades pour professionnels », à Berlin. En 1939, il abandonne la compétition et devient instructeur de la police de Berlin. Il en initie les membres à la « self-défense » (méthode qui peut être utilisée aux cas d'attaque dans toutes les circonstances), mais ne peut conserver son poste au début de la guerre, parce que Suisse et n'acceptant pas, quoique très sollicité, une naturalisation allemande ! Il lui faut céder sa place et se contenter de planter des choux dans sa petite propriété des environs de la capitale. Il connut tous les bombardements de Berlin et les fameuses restrictions imposées à la population. Durant les six premiers mois de l'occupation soviétique, en 1945, les habitants ne vécurent que de légumes, à l'exclusion de toute matière grasse. Pour Favre, la « cure » d'amaigrissement lui fit perdre 44 kilos, de 114 à 70 kg. !

Après être venu auparavant donner des cours de catch aux aspirants gendarmes du Valais, Paul Favre rentra définitivement au pays en automne 1945.

Maintenant, ce roi de la lutte d'antan vit paisiblement dans sa ville natale et ne néglige jamais ses 20 minutes de culture physique chaque matin.

Aussi, porte-t-il allégrement ses 62 ans pour un condamné de la Faculté d'il y a 37 ans ! Il peut vous raconter cette histoire en bombant aujourd'hui encore la plus belle cuirasse de muscles qui ait jamais protégé les poumons d'un lutteur...

F. Donnet.

* L'excellent coureur automobiliste suisse de Graffenried a brillamment remporté le Grand Prix d'Angleterre samedi, devant 120,000 spectateurs.

REVUE SUISSE

Un sauveteur de 10 ans.

Revenant de l'école, le petit Walter Thurnherr, de Widnau (Rheintal), aperçut une voiturette d'enfant emportée par le courant, dans un canal. Courageux, le garçonnet sauta à l'eau, prit le bébé qui était dans ce canot de fortune et le ramena sain et sauf sur la rive. Brave gosse !

Les travaux publics de la Confédération.

La direction des constructions fédérales a fait exécuter en 1948 des travaux publics pour une somme de 45 millions de francs, les P. T. T. pour 13,5 millions, les C. F. F. pour 61,1 millions et d'autres administrations pour 4,9 millions. Soit au total 124,6 millions de francs de dépenses. Pour 1949, le total des dépenses est budgété à 188,3 millions.

Kloten-Ecosse.

La Swissair a ouvert vendredi une nouvelle ligne aérienne directe, celle de Zurich-Manchester-Glasgow.

Les postes fédérales ont 100 ans.

Lors de l'adoption de la Constitution fédérale en 1948, les postes furent reprises par la Confédération sur tout le territoire suisse.

C'est ce jubilé que l'administration fédérale des postes célébrera le 27 mai prochain. Préalablement, a eu lieu jeudi l'inauguration du nouveau musée des P. T. T., à Berne, lequel offre une image suggestive du développement des postes dans notre pays au cours des siècles.

Les exploits de maître Goupil

Un renard s'est introduit dans un poulailler des environs de Guin (Fribourg). Il a tué 23 poules ; 5 ont été emportées, les autres ont été laissées sur place. La perte est évaluée à 300 francs.

Monsieur et Madame Henri Carron, président à Fully, et leur famille,

profondément touchés des innombrables marques de sympathie témoignées dans leur douloureuse épreuve, remercient toutes les personnes qui y ont pris part et les ont entourés de leur présence, de leurs nombreux messages et de leurs envois de fleurs. Ils expriment à tous leur très vive gratitude.

Fully, mai 1949.

A propos de la nouvelle loi sur la tuberculose

Nous recevons de M. le Dr Mauderli, à Montana, directeur du Sanatorium valaisan, l'article ci-après :

La législation fédérale de 1928 sur la tuberculose ne s'étend qu'à la lutte antituberculeuse et s'appuie, pour ce faire, sur l'initiative privée. Par contre, la nouvelle « loi sur la tuberculose », qui sera soumise à la votation populaire le 22 mai prochain, est aussi une loi sur l'assurance-maladie. L'initiative privée sera remplacée par des mesures de contrainte : examen obligatoire de toute la population (c'est-à-dire radiophotographie obligatoire selon la motion Bircher), possibilité d'isolement, d'hospitalisation et de traitement obligatoires, déclaration obligatoire non seulement des tuberculeux contagieux, comme jusqu'ici, mais encore de ceux susceptibles de le devenir (!). Enfin, la nouvelle loi prévoit l'assurance-maladie obligatoire des petits-gagnants, et ceci contre toutes les maladies.

Les conséquences de cette politique de contrainte seront une nouvelle limitation de la liberté individuelle et une étape de plus vers l'étatisation. La mise en vigueur de cette loi se traduirait par des charges financières énormes ainsi que par une augmentation considérable du nombre des fonctionnaires, malgré les promesses d'économie faites depuis longtemps sur ce point. Cependant, nous approuvons cette loi si certaines conditions préliminaires étaient remplies : il faudrait prouver qu'au cours de ces dernières années, la tuberculose est devenue plus dangereuse et plus répandue, c'est-à-dire que les mesures actuellement en vigueur sont insuffisantes. Il faudrait en outre qu'à l'aide des mesures coercitives prévues par la loi, la lutte contre la tuberculose soit plus efficace que jusqu'ici. Il faudrait enfin admettre que le niveau social de notre population est plus bas qu'il ne l'est en réalité. En fait, aucune de ces conditions ne se trouvant réalisées, l'introduction d'une nouvelle loi est dépourvue de sens.

Pour se rendre compte de la portée de cette loi, il ne faut pas seulement la considérer du point de vue social, ainsi que le font beaucoup de ses partisans qui voudraient à tort faire passer la tuberculose pour une « maladie des classes prolétaires ». En effet, il faut aussi tenir compte de l'aspect médical et des conséquences politiques du problème.

Du point de vue médical, il est faux de présenter la tuberculose comme un fléau dévastateur dans l'intention d'effrayer la population et de lui faire ainsi accepter des mesures de contrainte. En Suisse, la tuberculose n'est pas devenue plus dangereuse au cours des dernières décades : au contraire, grâce à l'activité des organisations antituberculeuses et aux progrès du traitement, elle est en régression nette. Les statistiques prouvent indubitablement que la mortalité tuberculeuse qui, il y a un demi-siècle, était de 19 décès pour 10,000 habitants, n'en comporte aujourd'hui plus que 5. Quant au nombre des malades, et en particulier des tuberculeux contagieux, il a aussi diminué. Ce fait est prouvé par des données épidémiologiques : alors qu'autrefois la majorité des personnes était contaminée dans l'enfance, ce qu'atteste une réaction positive à la tuberculine, nous voyons aujourd'hui que le 60 à 70 % des enfants quittent l'école primaire sans avoir été contaminé, donc avec une réaction négative à la tuberculine. Jusqu'à l'âge de 15 ans, le nombre des infectés a diminué de plus de la moitié en comparaison des anciennes statistiques.

Le premier contact avec le bacille tuberculeux, contact qui est pratiquement inévitable et qui confère une certaine immunité, se fait de plus en plus rare. Ce qui revient à dire que, de nos jours, il s'écoule plus d'années avant qu'un individu soit en contact avec un tuberculeux bacillaire ; en d'autres termes, le nombre des sources de contagion a dû diminuer. Aucun doute n'est donc permis quant au succès des méthodes actuelles de lutte antituberculeuse et l'on ne voit pas pourquoi, vu cette évolution favorable, il faudrait tout-à-coup appliquer des mesures coercitives. C'est ne pas comprendre l'essence même de la tuberculose que d'espérer un succès éclatant par la radiophotographie dans la lutte antituberculeuse. Cette mesure obligatoire permettra certainement de découvrir quelques nouveaux cas de tuberculoses ouvertes, jusqu'alors méconnues. Mais les statistiques nous montrent que le résultat obtenu est insignifiant par rapport à l'ampleur des moyens nécessaires.

L'immense majorité des personnes examinées sera déclarée saine, mais bien peu d'entre elles se rendront compte que ce diagnostic n'est valable que pour le jour de l'examen et que 4 à 6 semaines après, elle peuvent être atteintes d'une tuberculose ouverte. Presque chacun fera confiance au certificat officiel de santé et, la conscience tranquille, aura tendance à négliger certains symptômes suspects de tuberculose qui pourraient apparaître après l'examen. La radiophotographie créera ainsi un sentiment de fausse sécurité, de sorte que nous

verrons de nouveau plus de tuberculoses actives ignorées qui seront d'autant plus longtemps des sources d'infection. La radiophotographie obligatoire, par laquelle chaque citoyen ne peut être examiné à intervalles de moins de trois ans, se base sur des données erronées et sera plus nuisible qu'utile. Nous ne condamnons pas la méthode radiophotographique en elle-même. Employée à bon escient, acceptée volontairement ou même rendue partiellement obligatoire pour certaines collectivités professionnelles, elle peut rendre de très grands services ; mais la déclarer obligatoire pour l'ensemble de la population, c'est enfoncer une porte ouverte.

L'examen obligatoire comporte comme conséquence directe l'obligation prévue par la loi de se soumettre à un isolement, à une hospitalisation et, bien entendu, à un traitement sans lequel une hospitalisation obligatoire serait dépourvue de sens. Ce sont là des restrictions de la liberté individuelle qui donnent à réfléchir. Il n'existe pas actuellement d'établissements qui puissent garantir un isolement absolu. Il n'est pas difficile de s'imaginer l'aspect de telles maisons si jamais elles devaient être construites ! Pour ce qui est de l'extension de la déclaration obligatoire, nous nous demandons pourquoi les autorités veulent savoir que monsieur X ou madame Y sont atteints d'une tuberculose non contagieuse. Il y a déjà eu suffisamment d'indiscrétions pour donner à craindre que tant la radiophotographie obligatoire que l'extension de la déclaration de la tuberculose rendent le secret médical aléatoire.

Nous savons tous que de nombreux tuberculeux et leurs familles devraient bénéficier d'une aide matérielle plus étendue. L'article 4 de la loi est prévu dans ce but et nous n'aurions rien à y objecter s'il s'agissait effectivement d'un perfectionnement de l'assurance-tuberculeuse. Ce n'est cependant pas le cas, car cet article prévoit l'assurance obligatoire des citoyens à revenus modestes pour toutes les maladies. On essaie par là de prendre une décision anticipée au sujet de la loi sur l'assurance-maladie et accidents qui est actuellement en cours de révision. Pour faire avaler au peuple ce projet de loi très discuté, on cherche à l'accoupler à une loi plus admissible sur la tuberculose. Pour justifier l'extension de l'assurance obligatoire à toutes les maladies, on invoque le fait qu'il serait souvent difficile de distinguer la tuberculose d'autres maladies. Cette affirmation ne résiste cependant pas à un examen sérieux. Les progrès de la science médicale et les procédés techniques dont on dispose aujourd'hui permettent cette différenciation. Nous soupçonnons de nombreux adeptes de la loi d'être persuadés comme nous de l'inutilité de la nouvelle loi sur la tuberculose, de n'avoir en vue que ce premier pas vers l'assurance-maladie obligatoire de toute la population et par là une étatisation de la médecine. Lorsqu'il en sera ainsi, le libre choix du médecin ne sera plus garanti, la confiance réciproque nécessaire entre malade et médecin sera troublée et les premières victimes de cette médecine fonctionnarisée seront les malades eux-mêmes.

La nouvelle « loi sur la tuberculose » comporte, en plus, une très grande portée politique, dont on ne se rend généralement pas assez compte. Dans l'édition du soir de la « Nouvelle Gazette de Zurich » du 28 mars 1949, le professeur Giacometti a étudié cet aspect de la question. Dans cet article, il montre que sous cette loi d'apparence inoffensive se cache toujours cette mentalité de contrainte policière qui depuis longtemps déjà sévit dans notre pays. Il s'agit en fait du sacrifice d'une partie de notre liberté individuelle à la toute-puissance de l'Etat et d'un nouveau pas dans la voie du totalitarisme. Quant à la rédaction du texte de la loi, elle est extrêmement vague et se borne à des données générales. Il est possible que cette imprécision soit intentionnelle. Tous les détails seront réglés par une ordonnance d'exécution du Conseil fédéral, contre laquelle il ne sera plus possible de recourir par referendum. En acceptant la loi, le citoyen donne un blanc-seing à la Confédération ; c'est acheter chat en poche. La nouvelle « loi sur la tuberculose » dépasse son but. Il faut espérer qu'à la date du 22 mai, le peuple suisse, qui tient au respect de ses droits individuels, rejettera massivement cette loi, qui n'est pas seulement d'une inutilité absolue, mais qui porte atteinte à notre liberté individuelle.

Si la loi est rejetée, nous prenons sur nous la responsabilité de perfectionner encore les méthodes actuelles de lutte antituberculeuse qui, depuis longtemps déjà, ont donné la preuve de leur efficacité, de répandre la prophylaxie contre la tuberculose (par exemple sous forme de vaccination par le BCG) et de chercher de nouvelles solutions pour mieux aider les tuberculeux dépourvus de moyens financiers, mais sans pour cela sacrifier notre liberté individuelle.

Dr Hans Mauderli, Montana.

HAUT-VALAIS

Stalden

TERRIBLE CHUTE D'UN CAMION. — Un camion de Stalden, que pilotait M. Alphonse Imboden, a fait une chute de 50 mètres dans les rochers au lieu dit Weissenecke, près de Gruben. On aperçut l'accident de Kalpetran. Une colonne de secours se forma immédiatement et se rendit sur les lieux. Le chauffeur fut grièvement blessé, tandis que l'autre occupant du camion, M. Werner Rothlin, était tué sur le coup.

Loèche

TROIS IMMEUBLES INCENDIES. — Un gros incendie a détruit trois bâtiments dans le village d'Inden, au-dessus de Loèche. Les chalets détruits appartenaient à MM. Oggier, Jullier et Varone.

Brigue

A LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT. — A l'occasion de son assemblée générale, la Société de développement de Brigue et environs a décidé d'inviter le Conseil d'Etat d'intervenir immédiatement auprès des autorités fédérales pour que la commission du réseau routier européen de l'O. N. U. comprenne dans son programme la route du Simplon.

Le Conseil d'administration des C. F. F. est aussi prié de vouer toute son attention au projet d'un tunnel pour automobiles parallèle à celui du Simplon. On éviterait ainsi que la Suisse soit mise de côté par le tunnel projeté sous le Mont-Blanc.

Perplexité

— Je suis désespéré, mais je n'ose me suicider, de crainte que ma tante me déshérite.

Visage de mère

Je ne connais rien de plus émouvant que le visage d'une mère, dont le rayonnement et l'Amour semblent présager des lumineuses promesses de l'au-delà.

Visage plein de fierté et de jeunesse, qui était notre seul univers dans un monde trop vaste et dont le regard fut le premier à se poser sur nous.

Visage dans le plein épanouissement de sa maturité, qui nous paraissait comme l'unique refuge de nos chagrins d'enfant et sans lequel l'univers des adultes, ce monde dénué de rêve et de fantaisie, nous semblait lointain, incompréhensible, souvent même hostile. Présence qui, en nous comblant, nous remplissait aussitôt de chaleur et de sécurité.

Cher visage sur son déclin et dont on dit qu'il a été beau... Visage qui nous apparaissait d'autant plus touchant qu'il était marqué de la fatigue et des inquiétudes qu'il nous devait.

Et enfin, beau visage vieilli, le plus cher et le plus attendrissant de tous, où chaque ride qui se creuse marque aussi notre cœur. Émouvant visage que l'on aimerait entourer de ses mains pour le protéger et le garder toujours.

Regard tout vibrant d'amour, qui s'illumine lorsque nous passons et s'éteint lorsque nous nous éloignons. Regard déjà empreint du reflet de l'infini, comme on voudrait le retenir pour qu'il soit le dernier à se poser sur nous.

Douceur de la présence maternelle : oasis irremplaçable d'Amour, de Certitude et de Sécurité.

(« Journal des Parents »)

Michèle Provence.

LES HORAIRES

L'Indicateur officiel

L'horaire annuel 1949/50 entrera en vigueur le 15 mai 1949. L'horaire d'été sera appliqué jusqu'au 1er octobre 1949.

Sur le réseau des Chemins de fer fédéraux, le nouvel horaire apporte, au profit des voyageurs, une augmentation des parcours d'environ 5 % rendue possible, sans dépenses exagérées, par une utilisation plus intensive des moyens de transport à disposition. Il offre ainsi de nombreuses possibilités nouvelles aux touristes et aux hommes d'affaires. Les entreprises de transport privées ont adopté leur horaire à celui du réseau principal, et aussi prévu de nombreuses améliorations. Comme d'habitude, l'indicateur officiel publié par la Direction générale des C. F. F. contient, clairement disposées, toutes les relations par chemins de fer, bateaux et automobiles postales du pays, les principales relations étrangères, ainsi qu'une quantité d'autres renseignements utiles.

L'Horaires suisse Bürkli

vient de paraître pour la 22^e fois. La commodité de son format, l'exemplaire richesse de son contenu disposé de manière claire et pratique (papier de diverses couleurs) et surtout la mention si appréciée de toutes les correspondances importantes, sont quelques-uns des avantages déterminants qui expliquent la grande diffusion de cet horaire. Les personnes qui voyagent apprécient aussi son impression particulièrement nette et la clarté de ses caractères, ainsi que les lignes-repères horizontales assurant une lecture rapide, sûre et aisée.

Le saviez-vous ?

La frontière suisse mesure 1854,5 kilomètres.

La lune tourne autour de la terre à une vitesse de 1 km. par seconde et la terre tourne autour du soleil à une vitesse de 29,6 km. à la seconde !



Premier bal... première robe...

La délicieuse Elisabeth Taylor n'est pas peu fière de celle qu'elle porte dans son tout dernier film, « Ainsi sont les femmes »

Feuilleton du Rhône du mardi 17 mai 1949

Mariés sous les Obus

Pierrette regarda son fiancé et ne comprit pas l'effort surhumain que Jacques venait de faire pour conserver en parlant un visage calme et des yeux secs ; mais elle sentit aussi la tristesse immense qui les unissait tous deux, plus fortement peut-être que ne le ferait jamais l'amour, en leur accordant toutes ses joies, et elle fut prise d'une irrésistible envie de pleurer.

Jacques pénétrait toutes les angoisses de ce cœur bouleversé et parla doucement :

— Allons, ma Pierrette, du courage..., soyez ferme ; certainement je vais partir, mais nous n'avons pas le droit de nous attarder à nos souffrances personnelles.

— Oui... je sais, Jacques..., laissez-moi souffrir sans contrainte...

— Je vous aime, Pierrette, et vous m'aimez, j'ai confiance en vous comme vous êtes sûre de moi.

— Oui...

— Pierrette, que ma pensée vous garde de toute défaillance.

— Je vous le jure...

Leurs mains resserrèrent leur étreinte comme réponse au serment.

Le visage de Pierrette Legrand devint plus blanc dans l'ombre grave de la nuit ; elle s'appuya avec abandon contre Jacques.

Leurs derniers mots avaient été prononcés très

bas, presque murmurés dans un aparté facile, à cause de la grande préoccupation qu'avaient les gens présents, de ce qui se passait encore dans la rue.

Tout était en miettes dans la boutique.

Les meneurs voulaient mettre le feu aux débris des meubles, mais alors on protesta ferme.

Le cortège se reforma, drapeau en tête, porteurs de torches, braillards et paisibles citoyens.

Ils entonnèrent la « Marseillaise » et le monôme gagna l'avenue de Clichy.

Pierrette et Jacques se dirent un bonsoir rapide et lui, promit sa visite pour le lendemain.

Jules Rigaud rejoignit son frère : de loin, son œil inquiet avait surveillé le couple des fiancés, et au moment du tendre au revoir, son cœur avait frémi de jalousie.

Un éclair de satisfaction traversa même son esprit, à la perspective du départ prochain de Jacques.

— Qui sait ?... se répétait le ténébreux garçon.

Et tandis que, se dispersant, les locataires de l'immeuble gagnaient leur logis, Pierrette Legrand remonta seule dans son appartement du sixième.

II. LE DEPART

La journée du lendemain s'annonça chaude et lumineuse, sous un ciel d'été dont cette date du 1er août justifiait l'éclat.

Pierrette eut vite fait de sauter en bas de son lit, de faire sa toilette et de vaquer aux soins de son ménage.

L'appartement qu'elle occupait se composait de deux pièces, une chambre et un salon, la cuisine et l'entrée.

C'était presque trop grand pour elle, mais depuis la mort de Mme Legrand, survenue quelques mois

auparavant, Pierrette avait tenu à conserver intact cet intérieur agréable et coquet, rempli de souvenirs tendres, de portraits, d'images, de bibelots, tels que les avait connus et laissés la chère défunte.

Pierrette cousait, elle confectionnait des blouses élégantes pour une maison du quartier de l'Opéra ; elle gagnait de bonnes journées, et la toute petite rente héritée de sa mère lui assurait une modeste aisance, à condition, toutefois, que ni la prodigalité, ni le chômage ne vinssent dissiper ou retenir ses gains.

Elle avait reçu une bonne éducation familiale et une instruction secondaire, mais le père, employé dans un ministère, étant mort alors que Pierrette n'était âgée que de treize ans, Mme Legrand ne put assumer seule les charges d'une éducation plus poussée et mit pratiquement alors sa fille à la couture.

Jacques Rigaud était également d'une bonne famille bourgeoise ; son métier de graveur-dessinateur dans lequel il excellait, lui promettait un avenir prochain de vie aisée.

Il vivait avec sa mère, Mme Rigaud, et son frère Jules, et habitait avec eux dans le haut de la rue Gaulaincourt ; depuis qu'il aimait Pierrette Legrand, le jeune homme n'avait plus qu'un rêve, réalisable, certes, celui de se marier, de s'établir, peut-être aussi de faire fortune et surtout de rendre Pierrette heureuse.

Cet aimable garçon à la figure ouverte et franche, aux yeux bruns, à la petite moustache relevée crânement, avait la saine ambition du foyer, d'un bonheur normal, d'une vie tranquille.

Son frère Jules répondait à un autre type d'homme : musicien, artiste peut-être, chercheur d'idéal et

de chimère, mais qu'une infériorité physique aigrissait et rendait envieux de ceux dont la physionomie, l'aménité attire la sympathie.

Voilà pourquoi il ressentait pour son frère une jalousie sombre.

L'entrée de Pierrette dans la famille Rigaud, d'abord comme amie, puis comme fiancée, bientôt femme de Jacques et sœur pour lui, avait développé ce sentiment.

Au début, il eut peut-être le désir de capter l'attention de la jeune fille, mais naturellement, les préférences étaient allées à Jacques, ainsi que la tendresse de la mère et les faveurs des amis.

La circonstance de n'être pas choisi ne le rebuta pas ; il persista à penser à Pierrette, dissimula ce sentiment au tréfonds de son cœur et continua d'être le confident de Jacques, avec cette réserve et l'espoir que la vie — le hasard est parfois si grand — modifierait peut-être les événements en sa faveur.

La déclaration de guerre ayant éclaté comme un coup de foudre dans le ciel calme des destinées tracées, Jules Rigaud reçut en son cœur un contre-coup inexplicable.

Il pensa sans tristesse au départ de Jacques, car lui ne partait pas ; il faisait partie du service auxiliaire des armées et il n'était pas question pour longtemps du moins que l'on s'occupât de ceux-là.

Sa tenue à l'écart et ce regard observateur dont il suivait de loin, la veille au soir, tous les mouvements de Pierrette et de Jacques, trahissaient cet état d'âme obscur où la jalousie et l'orgueil se développent en dépit des éléments de lumière de l'amour et de la beauté.

Pierrette présentait vaguement les sentiments de Jules Rigaud ; elle était trop femme et trop finement douée pour rester dans l'ignorance ; mais plus

Guerre à l'ennemi du peuple !

On nous écrit :

Rarement, jamais peut-être, nous n'avons assisté à un spectacle aussi attristant que celui que nous donnons, par leur comportement, les adversaires de la loi sur l'assurance-tuberculose. Lorsque le referendum a été demandé, nous avions encore la consolation de penser que ces gens reconnaîtraient néanmoins, tout en combattant la loi, les dangers dont la tuberculose nous menace tous. Il n'en est pas question. Au contraire. Au lieu de renseigner, d'informer le peuple, ce qui est au fond l'un des buts de l'institution du referendum, les adversaires de la loi jettent le doute sur les plus belles conquêtes de la science médicale. Ils cherchent à susciter parmi les citoyens le sentiment d'une fausse sécurité en taisant ou en bagatellisant les dangers de la contagion et les conséquences de cette terrible maladie.

Cette tactique leur permet de dénoncer dans la loi sur la tuberculose l'instrument d'un Etat qui veut, par ce biais, porter une nouvelle atteinte aux libertés civiles. La radioscopie — qui doit permettre de faire bénéficier le peuple tout entier des expériences faites dans l'armée — aurait pour effet, disent-ils, de courber les citoyens sous de modernes « fourches caudines » ; sous prétexte de technique médicale, l'Etat n'aurait d'autre souci que d'appliquer des principes nazis, etc. Vraiment, la stupidité de ces arguments n'a d'égale que la mauvaise foi des adversaires de ce progrès social.

Il est évident qu'une telle démagogie rend d'emblée impossible toute discussion fructueuse et objective, ce qui revient à dénaturer l'institution même du referendum. Les adversaires de la loi craignent comme le feu une telle discussion. Et pour cause : leur argumentation fourmille de contradictions. Par exemple, ils mettent en doute l'efficacité de la radioscopie. Pourtant, lorsque ce procédé a été appliqué dans l'armée, personne n'a opposé la moindre critique. Au contraire. On donne à entendre que l'examen radioscopique n'a qu'une valeur momentanée et que ses indications ne donnent pas une garantie absolue. Mais on peut en dire autant de tout examen médical. On prétend aussi que « l'ordre de marche » qui invitera le citoyen à se soumettre à la radioscopie est une atteinte à la liberté individuelle ; cela n'empêche cependant pas les adversaires de la loi de préconiser la vaccination obligatoire, qui constitue une intervention autrement radicale dans la sphère privée (sans parler du fait qu'elle n'aurait guère de sens sans une radioscopie préalable).

Les adversaires de la loi font d'ailleurs un scandaleux abus de la notion de « liberté ». Pour eux,

la liberté, c'est la liberté pour chacun de contaminer son prochain. Quant à l'argument qui figure dans la brochure publiée par le comité d'action contre la loi, à savoir que la radioscopie crée deux classes de citoyens : ceux dont la « radio » est nette et ceux pour lesquels elle est douteuse, il ne vaut rien. On pourrait prétendre que ces deux classes existent déjà : les Suisses en bonne santé et les Suisses en mauvaise santé, ceux qui sont presbytes et ceux qui ne le sont pas, ceux qui sont enrhumés et ceux qui ne le sont pas.

Mais la loi n'est pas médicale seulement ; elle est surtout sociale. Pour de nombreux citoyens, elle remplace la notion d'assistance par la notion de droit, de droit absolu à des prestations précises. On sait que la tuberculose est longue à guérir. Plus des deux tiers des malades hospitalisés dans les sanatoriums dépendent de l'aide des pouvoirs publics, une aide dont l'octroi est précédé de toutes sortes d'interrogatoires. La loi met fin à cet état de choses. En rendant l'assurance obligatoire pour les personnes de condition modeste, elle crée pour chaque assuré un droit imprescriptible aux prestations de l'assurance.

Comme il fallait s'y attendre, les adversaires jonglent avec les millions que le nouveau régime coûtera à la collectivité. Mais les dés sont pipés. Ils se gardent bien de dire que les dépenses supplémentaires que l'application de la loi imposera à la Confédération ne dépasseront pas 1,5 à 2 millions de francs par an. Par rapport aux soucis et aux misères auxquels la loi met fin, c'est bien peu.

Certes, la loi n'est pas parfaite. Mais on peut en dire autant de toutes les œuvres humaines. Il est cependant incontestable qu'elle permettra de combattre plus efficacement la tuberculose. Et que le fait qu'elle a été élaborée pour ainsi dire sans opposition pendant l'année du centenaire de la Confédération, pendant l'année où l'A. V. S. est entrée en vigueur, ne symbolisait-il pas notre volonté de progrès social ? C'est cette volonté que veulent briser les adversaires de la loi. C'est pourquoi ils s'appliquent, par le truchement de centrales de propagande anonymes, à semer le désarroi et le doute, à discréditer nos institutions. Périssent la démocratie pourvu que soient sauvegardés nos privilèges et nos intérêts particuliers. Telle est, semble-t-il, la devise des adversaires de la loi. C'est pourquoi les travailleurs leur donneront la réponse qui convient en votant OUI le 22 mai.

F. O. M. H., Bas-Valais
P. Arlettaz, secrétaire.

Revue suisse

L'importation des vins étrangers.

En nombre ronds, on a importé 7,330,000 litres de vins en juillet 1948, 6,160,000 litres en août, 6,480,000 litres en septembre, 5,950,000 litres en octobre, 6,390,000 litres en novembre, 8,650,000 litres en décembre, 7,920,000 litres en janvier de cette année, 8,515,000 litres en février et, en mars, 9,425,000 litres, lisons-nous dans la « Gazette de Lausanne ».

Au total, au cours de ces dix derniers mois, on a importé exactement 66,823,268 litres, des vins rouges en forte majorité. Pendant la période correspondante 1947-1948, on avait importé 52,783,564 litres. L'augmentation est donc considérable : 14,039,704 litres, soit 27 %.

L'augmentation par mois a été particulièrement forte en août (94 %) et en septembre (83 %) pour descendre à 4 % en octobre et remonter à 28 % le mois suivant.

Pendant le premier trimestre de cette année, on a importé 25,860,179 litres contre 22,992,292 litres en 1948, soit une augmentation de près de 3 millions de litres.

Ces chiffres sont éloquentes, et quelques-unes de ces indications ont été publiées dans un journal agricole sous le titre : « Le fleuve rouge grossit. » On ne saurait mieux dire !

Depuis longtemps, on souhaite que nos autorités fédérales parviennent à lier plus harmonieusement les importations à l'achat d'une bonne partie de la récolte indigène. Certes, on a enregistré ces dernières semaines des ventes importantes un peu partout dans le pays viticole, mais les stocks en cave sont encore très élevés, et, à la lecture des précisions ci-dessus, le vigneron ne comprendra pas...

Il ne comprendra pas que dans un pays où les caves sont quasi pleines, il arrive en moyenne 20 wagons de vins étrangers par jour. Ce sont des vins rouges pour la plupart, mais on peut penser que ces vins ne facilitent guère l'écoulement des vins indigènes.

prudente que jamais avec Jules, elle s'appliquait à chasser les pensées qu'elle jugeait impures.

Et, maintenant, depuis huit jours que son cœur battait d'un indicible émoi, depuis vingt-quatre heures que s'affirmait l'imminence du danger enfin déclaré, Pierrette ne pensait plus qu'à Jacques, à son départ, aux horreurs de cette guerre monstrueuse déclarée par des ennemis sans parole et sans honneur ; elle voyait à l'avance les champs couverts de morts et les blessés pantelants, le sang couler, les villes brûler, la mort et la dévastation secouer le drapeau noir de leurs terreurs sur les foyers et les berceaux.

Ce premier jour d'août, au lieu de se mettre à son travail comme d'habitude, Pierrette descendit dans la cour.

Mme Antoine, entourée de quelques personnes, commentait les faits de la nuit.

L'ordre de mobilisation générale était affiché, des uhlans avaient déjà passé la frontière française et commis leurs premiers crimes sur de paisibles fonctionnaires.

Pierrette sortit.

La rue offrait un aspect singulier de mouvement. L'avenue de Clichy regorgeait de monde comme pendant les jours fériés les plus grands.

On avait pavosé, l'air du matin faisait claquer au vent les trois couleurs et la ville entière semblait parée pour un immense et glorieux 14 juillet.

Deux magasins allemands, Salamander et un autre, avaient été saccagés.

C'était l'organisation de la mobilisation, la hâte, la fièvre, la course vers une chose formidable que l'on ne se représentait pas très bien, que l'on ne s'imaginait pas précisément, la guerre !...

Et l'on entendait les hommes dire avec calme : Je

pars aujourd'hui, tout à l'heure ; moi, le second jour de la mobilisation, demain ; moi, le troisième.

Les bons territoriaux consultaient leurs livrets militaires et comptaient lentement sur leurs doigts la distance entre les classes...

Jacques Rigaud arriva chez Pierrette à trois heures, dans l'après-midi, essoufflé d'avoir couru et grimpé lestement les six étages sans s'arrêter.

Oh ! ce pas dans l'escalier, comme Pierrette le connaissait !

Elle l'eût distingué entre mille et son cœur battait fort dès qu'il heurtait, en bas, la première marche...

La porte était déjà ouverte, les mains tendues quand le jeune homme parut.

— Pierrette... Pierrette... ma petite Pierrette... — Jacques ?...

Elle voulait voir son visage, questionner ses yeux inquiets.

Mais Jacques répondit :

— C'est pour demain, Pierrette. Je pars demain soir... Oh ! n'ayez pas trop de chagrin et d'émotion, ma Pierrette, montrez du courage, quand je reviendrai vous serez fière de moi... et vous serez ma femme, mais avant, la France a besoin de tous ses enfants et je vais la défendre...

Pierrette poussa un cri de détresse et ses larmes se mirent à couler largement sur ses joues pâles...

Jacques aussi s'attendrissait et elle sentit brûler son cou de ces belles larmes que l'homme verse si rarement.

Ah ! combien de minutes Pierrette et Jacques restèrent-ils pleurant ?

Il y a des moments où les secondes sont des heures, de douces et tendres heures que l'on voudrait prolonger indéfiniment...

Ces instants ont de cruels réveils, de brusques

Notre santé

Lorsque la jeunesse n'est plus là !

On n'a pas toujours vingt ans ! Ni même trente ! Et il faut bien se dire que vers les ...ante-sept ou ...ante-huit ans, on entre dans la maturité.

Tout cela ne veut pas dire que cette maturité n'est pas compatible avec une généreuse vigueur, mais que l'on est arrivé dans l'âge où il faut faire attention.

Il faut respecter deux grandes lois d'hygiène qui jusqu' alors pouvaient avoir été négligées impunément. Les voici :

Printemps à l'alpage

par Charles Gos

Autour du mamelon herbeux où je suis assis, c'est en miniature une grande fête printanière. Des fleurettes courtes sur tiges m'entourent, corolles d'or brillant, de rouge et de bleu sombre confondant leurs nuances.

Ici, une corbeille de gentianes se profile contre un bourrelet de neige, tandis que là, une floraison de primulas roses se détachent contre une avalanche qui encombre un couloir noirâtre. Le torrent s'engouffre sous la neige et on le voit ressortir à cent mètres plus bas, dans un chaos de blocs et d'arbres déracinés. Les premiers papillons hésitants passent, se posent, les ailes battantes, et repartent, seuls petits maîtres du pâturage désert. Le vent est enfin tombé. Il fait une chaleur exquise et c'est un vrai ciel bleu de printemps, de ce bleu infiniment léger, ténu, où les arêtes de montagnes semblent se diluer, se perdre dans cette harmonie. Les pentes sont encore blanches, mais les cimes demeurent enveloppées de brumes, des bouillonnements nuageux, floconneux, tout imprégnés en profondeur de lumière. L'alpage reverdisant étale mollement ses longues ondulations au creux desquelles les dernières flaques de neige fondent. Une fine odeur de gazon et de terre humide monte dans la tiédeur de l'air. Et là-bas, profilant sa silhouette grise et rectangulaire, la longue étable est encore fermée et nulle fumée ne bleuit le toit de la fruitière. Malgré tant de poésie et d'allégresse, après les interminables journées de grisaille, on sent encore l'hiver dans les combes ombreuses. Partout, les stigmates grisâtres ou brunâtres de l'appesantissement des neiges sur l'herbe.

Dans un coin de l'alpage, vers le haut, un vieux bassin de bois, une longue auge abandonnée depuis des années, continue à refléter le ciel entre ses bords de bois pourri ; un mince filet d'eau l'alimente et le ruissellet qui s'en écoule, bordé d'un gazon très vert et orné de fleurs, compose, avant de se résorber dans la terre, un somptueux tapis aux teintes charmantes. De l'autre côté du tertre, on domine le versant sud de l'alpage, le plus vaste et le mieux exposé. C'est un paradis plein de fleurs, d'abeilles et d'insectes où glisse en soubresauts d'argent une eau rapide. Dispersés dans cette étendue, des « manœuvres », hommes, femmes et enfants, travaillent, les uns nettoyant le sol de ses cailloux, d'autres améliorant les rigoles à purin, ou râtelant les bouses sèches. Toute cette activité silencieuse pour préparer la venue du troupeau. Ils sont minuscules dans la montagne immense, ces êtres humains penchés sur la terre...

pour Pierrette, journée d'énerverment et de précipitation.

Mme Rigaud, qui marchait difficilement, ne devait pas accompagner son fils, et Jacques eut un prétexte pour que Jules ne vint pas à la gare.

Il désirait passer ses dernières minutes avec Pierrette.

Elle le rejoignit à la terrasse d'un café, près de la gare de l'Est.

Une résignation calme et superbe remplaçait en eux l'émotivité de la veille.

Jacques n'était plus le fiancé sensible et tendre ; l'homme avait repris sur lui la mentalité du serviteur de la patrie.

Pierrette de même montrait ce courage héroïque qui est une des grandes vertus de la femme française. Elle faisait abstraction d'elle-même pour ne penser qu'à la mission de Jacques soldat.

Les grilles de la gare étaient fermées ; n'entrerait pas qui voulait, une bande de calicot à l'intérieur, sur le fronton, indiquait l'entrée spéciale des militaires.

On se disait adieu avec tendresse, sans se soucier du mouvement du monde et de la rue.

Et des chants patriotiques éclataient, nourris comme des symphonies claironnantes, magnifique expression de l'émotion des cœurs.

C'était tragique et beau, indescriptible d'élan patriotique et de ferme courage.

On se sentait faire partie intégrante de cette foule ; chacun parmi ceux qui partaient comme au milieu de ceux qui restaient éprouvait la joie d'être une parcelle de cet ensemble mouvant et palpitant comme d'une chose à laquelle on appartient corps et âme, à la mère patrie !

Le lendemain fut une lourde et triste journée

Pharmacie Nouvelle

DROGUERIE
SION

René BOLLIER, pharm.
Tél. 2 18 64

Chronique internationale

LES ELECTIONS COMMUNALES EN ANGLETERRE.

Les élections municipales anglaises, qui se sont déroulées durant toute la semaine dernière, ont été marquées par une nette avance des conservateurs au détriment des travaillistes.

Ces élections concernaient un tiers des conseils municipaux ainsi que 28 municipalités de l'agglomération de Londres. Les résultats définitifs sont les suivants :

	Sièges	Gains	Pertes
Conservateurs	1856	532	27
Travaillistes	1778	86	800
Indépendants	941	124	184
Communistes	14	1	10
Libéraux	107	19	40

A Londres, le parti travailliste a gagné 9 sièges et en a perdu 275, les conservateurs en ont gagné 278 et en ont perdu 3, les indépendants en ont gagné 3 et perdu 3 et les communistes en ont gagné 1 et perdu 3.

Il semble que le succès conservateur se confirmera encore aux élections pour les conseils cantonaux et ruraux qui doivent se terminer aujourd'hui mardi. Les premiers chiffres indiquent : Conservateurs, gains 151, pertes 15 ; travaillistes, gains 38, pertes 105 ; indépendants, gains 45, pertes 111 ; etc.

ON EVACUE CHANGHAI !

Les armées communistes poursuivant leurs opérations d'encerclement de la cité, les ressortissants britanniques et américains ont commencé hier lundi à l'évacuer.

On signale déjà des combats sur l'aérodrome de Hungjao aux environs duquel sont sises les habitations de milliers d'étrangers. L'autostrade Changhai-Nau Hwei a été coupée par les communistes. Dans la ville même affluent d'innombrables fugitifs. La situation évolue rapidement en faveur des armées rouges.

PLEBISCITE HONGROIS A LA MODE POPULAIRE

Un communiqué publié par le ministère de l'intérieur hongrois annonce que dans l'ensemble du pays sur 5,239,793 votants, 4,656,000 ont voté en faveur du Front populaire, 453,982 ont voté contre. On enregistre 80,000 bulletins blancs.

On précise que neuf Hongrois sur dix ont voté et que les élections se sont déroulées « dans un grand enthousiasme, dans la bonne humeur et sans aucun incident. »

EFFERVESCENCE EN TRIPOLITAINE.

Protestant contre la décision de l'O.N.U. de placer la Tripolitaine sous tutelle italienne, la foule a véritablement lapidé la police civile et militaire à Tripoli.

Les démonstrations commencèrent lorsque les travailleurs portèrent dans les rues des pancartes injurieuses pour les Britanniques et les Italiens en poussant des slogans pro-russes. Le drapeau étoilé du consulat des Etats-Unis fut arraché et déchiré.

L'état d'exception a été immédiatement proclamé, mais les manifestations ont continué à se produire. La police a fait usage de ses armes.

La situation reste tendue.

LE GROUPE NENNI EXCLU DU PARTI SOCIALISTE EUROPEEN.

C'est en raison de « ses attaches avec le communisme » que le congrès international des partis socialistes d'Europe, qui a terminé lundi ses travaux, à La Haye, a voté l'exclusion du groupe socialiste du leader italien Nenni.

Des résolutions ont en outre été adoptées concernant l'Espagne, la Grèce, tout en rendant responsable de la situation actuelle « le gouvernement réactionnaire » qui se trouve au pouvoir. Ce dernier pose maintenant un problème exigeant une solution rapide.

En ce qui concerne l'Espagne, le congrès a envoyé un télégramme à l'assemblée de l'O.N.U. « Le maintien du régime Franco est une provocation à la démocratie, estime le congrès, et toute tentative d'accorder une aide politique ou économique à ce régime est en contradiction avec la décision de 1946 excluant l'Espagne de toutes les organisations internationales. »

UN NOUVEAU GOUVERNEMENT POLONAIS EN EXIL.

Les milieux exilés polonais annoncent la constitution d'un nouveau gouvernement, le précédent ayant été dissous à la suite de la démission du général Bor, il y a environ cinq semaines.

Le nouveau gouvernement désigné par le président de la République en exil, M. Zaleski, est composé comme suit :

Président du Conseil M. Tomaszewski, ancien président de la Cour des comptes ; ministre de l'intérieur : général Orzedzinski ; ministre chargé de l'émigration : M. Rusinek ; ministre des affaires étrangères : M. Sokoloski, ancien sous-secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie.

Ces personnalités n'appartiennent actuellement à aucun parti politique. On sait que le gouvernement polonais en exil est reconnu par certains Etats dont le Vatican, l'Inlande et l'Espagne.

L'O.N.U. REJETTE UNE PROPOSITION EN FAVEUR DE L'ESPAGNE.

C'est par 26 voix contre 15 et 18 abstentions que l'assemblée générale de l'O.N.U. a rejeté une proposition sud-américaine (Bolivie, Brésil, Colombie et Pérou) tendant à rendre la liberté d'action aux membres de l'institution en ce qui concerne les relations diplomatiques avec l'Espagne. Les adversaires de la proposition ont fait valoir leurs griefs contre le régime Franco, accusant même les Etats-Unis et la Grande-Bretagne de le soutenir pour faire de l'Espagne une base pour une troisième guerre mondiale...

La tuberculose reste bel et bien l'ennemi No 1. Aucune autre maladie infectieuse ne peut lui être comparée par le nombre de ses victimes. Aujourd'hui encore, sur 100 personnes qui décèdent entre 20 et 40 ans, 30 succombent à ses atteintes. Et si, dans l'ensemble, on meurt moins qu'autrefois de tuberculose, il faut reconnaître que le nombre des malades qui se soignent pour cette affection n'est guère en diminution : on ne parle pas de désaffectation des sanatoria, mais partout de les agrandir et d'en construire de nouveaux, pour répondre aux besoins qui se font sentir. Peut-on dès lors se déclarer satisfait ? Non, il faut faire davantage. La nouvelle loi complémentaire est assurément un progrès.

Dr Cardis, Lausanne.

DE LA RESISTANCE EN U. R. S. S. ?

Selon des informations qui auraient transpiré de la Russie, le « New-York Times » écrit que deux divisions de l'armée rouge en Ukraine et deux autres divisions de la police locale au Caucase soutiendraient de sanglants combats contre des guerillas anticommunistes.

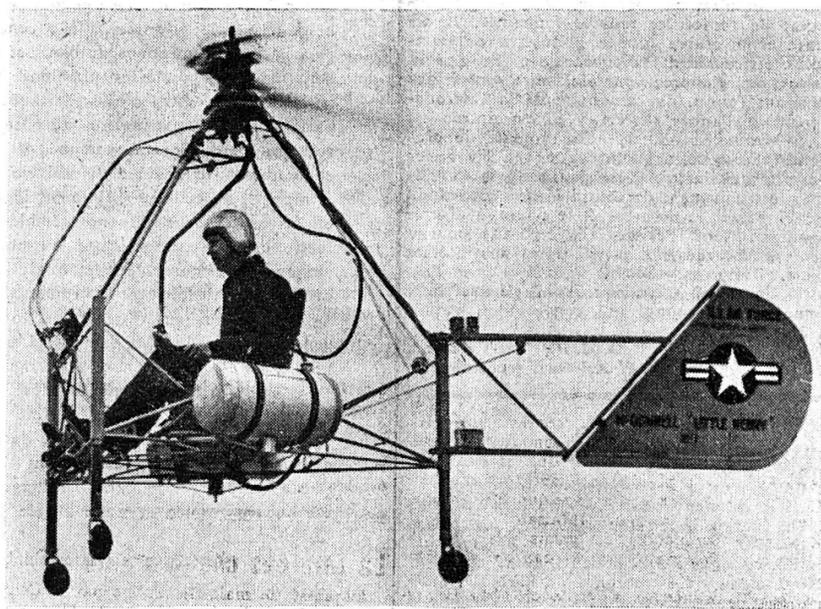
Les partisans ne constitueraient aucun danger pour Moscou, mais leur nombre serait considérable et seraient décidés à poursuivre la résistance, qu'ils n'ont jamais cessé de manifester depuis la guerre.

En plus de l'Ukraine, il y aurait également des foyers de résistance dans les Carpathes, ainsi qu'en Bukovine et ailleurs encore. Les insurgés du Caucase paraissent bien être en majorité des cosaques déserteurs et d'autres apostats.

SABOTAGE ?

Un journal de Berlin paraissant sous licence américaine, le « Tagespiegel » annonce qu'un train de munitions soviétique a fait explosion le 12 mai, près de la gare de Weimirstaedt, sur la ligne Magdebourg-Stendal. Tout le personnel du train aurait été tué et la voie arrachée sur des centaines de mètres.

Les autorités soviétiques auraient créé une commission d'enquête qui traiterait l'explosion comme une tentative de sabotage. Par contre, les Allemands de la zone orientale estimerait que l'accident est dû à un manque de précautions suffisantes.



L'Amérique fabrique les premiers hélicoptères à réaction — les montants de lits volants... Les hélicoptères sont justement précieux grâce à leur faible vitesse et il apparaît quelque peu étrange que l'on puisse munir un tel appareil de moteur à réaction L'idée en est pourtant géniale. Au lieu d'actionner l'axe par les rotors, on place à leurs extrémités de petits moteurs à réaction qui provoquent, par leurs mouvements, un moment d'action beaucoup plus long.

LIVRES ET REVUES

Les Aventures de Roland Durtal, Gallois, Picoche et C^{ie}

par Georges Hoffmann et Marcel de Carlini

Durtal... Gallois... Picoche ! Quels sont les auditeurs de la Radio romande qui n'ont pas suivi avec un intérêt parfois passionné les aventures des trois héros sympathiques de la pièce policière du lundi, à Radio-Genève ?

Ils pourront les relire (ou les lire, s'ils ont manqué l'écoute quelque lundi) sous forme d'un recueil de récits formant un roman complet. Nous venons de recevoir, en effet, précédé d'un avant-propos de François Fosca, le volume où les deux auteurs de Radio-Genève ont réuni quelques-unes des meilleures enquêtes de leur trio de policiers.

On retrouve, au gré des pages, la perspicacité de Roland Durtal, le bon sens du commissaire Gallois, et, naturellement, la bonne humeur gouailleuse de Picoche.

En ce qui concerne la valeur de ces récits, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ce passage de l'avant-propos de François Fosca, un spécialiste du roman policier :

« Ecrire un bon roman policier n'est pas à la portée du premier venu, ainsi que le démontre la multitude de ceux qui sont médiocres. Il faut pour cela, outre les qualités nécessaires à tout homme qui prend la plume, des qualités particulières : l'imagination, l'ingéniosité, le don de créer l'atmosphère et de rendre vivants les personnages. Ces qualités, on les retrouve dans l'ouvrage que l'on va lire. »

En résumé, un livre qui se lit agréablement pendant les vacances...

Un homme heureux

— Tiens, tu as fait enregistrer la voix de ta femme ! C'est épatant, on croirait l'entendre elle-même.
— Oui, mais là, je peux la faire taire quand je veux.

Le paradis argentin

Lorsque les autorités, ou plutôt les bureaux chargés d'appliquer certaines dispositions, outrepassent la mesure, nous sommes les premiers à relever ces écarts. Nous nous trouvons donc beaucoup plus à l'aise pour constater que si, chez nous, on cite volontiers en exemple ce qui se passe dans tel ou tel autre pays du globe, notre standard de vie et nos habitudes personnelles ne supporteraient pas de vivre longtemps dans des conditions si différentes des nôtres.

L'un de nos correspondants, fixé depuis plus d'une année en Argentine, dans le paradis du Président et de la Présidente Perron, nous fait part de ses constatations parmi lesquelles nous en relèverons trois à titre d'information sur le genre de vie et la mentalité de la population argentine :

1. Un marchand de fleurs ambulant présentait de beaux cactus sur son étalage mobile. L'un d'eux était particulièrement fleuri et ne comptait pas moins de 10 boutons non encore éclos. La femme de notre correspondant l'acheta et fut surprise de voir la plante dépérir quelques jours plus tard et les boutons sécher. Lorsqu'ils tombèrent, quelle ne fut pas sa surprise de constater qu'ils étaient fixés dans la plante par des... cure-dents ! Une idée de vente à ne pas recommander à nos fleuristes suisses.

2. Notre correspondant désira acheter un ventilateur et visita dans cette intention plusieurs magasins. Les prix variaient considérablement entre les uns et les autres. Aucun des marchands ne pouvait

indiquer la force des appareils. Pour la même machine, l'un indiqua 75 watts, l'autre 15 w., et un troisième 50 w. Le client, désireux d'en avoir le cœur net, fit contrôler la puissance dans une centrale électrique qui lui révéla qu'il consommait 25 w. Dans le 99 % des commerces, les vendeurs sont incapables de donner le moindre renseignement sur ce qu'ils vendent. Un endroit rêvé pour les apprentis de commerce qui échouent à leurs examens de fin d'apprentissage !

3. Enfin, une note sur les habitudes des Argentins au spectacle. Les femmes vont au cinéma avec leurs enfants depuis leur plus bas âge, soit même des petits de quelques semaines. Ce doit être plus gênant pour les voisins que le chapeau à plumes de la dame du devant. Ces enfants, qui ne savent pas encore marcher, ont les ongles des mains et des pieds rouges comme ceux des mondaines européennes, et ils portent aussi des bagues et des bracelets. Les jeunes filles ne travaillent pas du tout et ne pensent qu'aux plaisirs. Tout leur argent est consacré à la toilette et aux bijoux. Le désordre de la vie est grand, l'instruction insignifiante. Les Argentins aiment beaucoup les vacances et leurs enfants ont notamment un congé d'école du 21 novembre au 15 mars de chaque année, sans compter les multiples autres occasions qui entravent leurs études.

Certes, on se sent parfois à l'étroit en Suisse, mais beaucoup de gens qui n'ont pas voyagé trouveraient qu'en somme « on est réellement bien chez nous ». Si on leur faisait faire un voyage d'étude dans un grand nombre de pays qui passent pour des paradis, certaines habitudes qui semblent sans importance en Suisse leur manqueraient terriblement dès qu'ils seraient loin de leur patrie. Un Argentin populaire transplanté en Suisse n'y serait certainement pas heureux non plus et ferait l'expérience contraire.

(« L'Alimentation. ») H. A. M.

SAVOIR CHOISIR

L'art de vivre peut se résumer en ces mots : « Savoir choisir. »

Bien choisir ce qui nous est offert, ce qui nous entoure, notre profession, nos amis, nos passe-temps, nos lectures. Ne jamais s'abaisser à ce qui est vulgaire, pas plus dans la contemplation de mauvais tableaux que par la lecture d'un mauvais livre.

Savoir choisir n'est pas seulement l'appanage de ceux qui ont tout ; il est à la portée de chacune, de la plus modeste ouvrière, puisque celle-ci, tout comme la plus grande dame, peut bannir de son intérieur, de son unique chambre, ce qui est laid ou vulgaire.

Une simple gravure, un livre, un vase ou un coussin témoignent du bon ou du mauvais goût d'une personne. Le bon goût peut se développer, se cultiver comme autre chose ; plus nous nous entourons de choses belles, moins nous pouvons supporter autour de nous un manque d'harmonie.

Chacune de nous peut s'éduquer et avoir peu à peu un tel besoin de beauté que l'être entier aspire toujours davantage à atteindre un idéal de lumière.

SUISSE

Les cuisines populaires de la ville de Zurich

Les cuisines populaires de la ville de Zurich, institution d'utilité publique, sont destinées à fournir aux personnes ne disposant que de ressources modestes ou ne pouvant avoir leur propre ménage, des repas suffisants à un prix aussi bas que possible. Les aliments sont préparés dans une cuisine centrale et transportés par camions au moyen de thermophores dans 18 salles à manger pour adultes et 36 homes pour écoliers, situés dans les différents quartiers de la ville. Chaque menu comporte une quantité de nourriture d'environ 1,2 litre dont 0,5 l. de soupe, le tout accompagné de thé. Le nombre des repas servis quotidiennement s'élevait à 3000 environ, les installations ont dû être prévues en conséquence. Ce sont non seulement les plus grandes de Suisse, mais elles

constituent un modèle du genre. Aussi sont-elles connues bien au-delà de nos frontières.

Elle étudie la possibilité de lancer une troisième édition toute nouvelle pour les plus grands. Dirigé avec beaucoup de dévouement et de désintéressement par des gens qui n'ont en vue que de servir sagement le développement des jeunes, il mérite entièrement la confiance et l'appui des parents. C'est pourquoi nous adressons à ceux-ci un pressant appel pour qu'ils permettent aux écoliers de souscrire un abonnement auprès de leurs maîtres.

Le comité de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Journal des Parents - Mai

Cette revue de la vie familiale éditée par Pro Juventute offre ce mois le cinquième commandement des parents de Vénise : « Nous serons justes. » Elle continue la publication des articles d'André Schaefer consacrés au problème du cinéma et des enfants. Des articles médicaux et pédagogiques complètent cette revue fort bien présentée et enrichie de beaux clichés.

Foin - Regain

A vendre 1500 à 2000 kg. 1re qualité, à 12 fr. les 100 kilos. Gaston Vannay, Yvonnaz.

A VENDRE

sur pied, prêt à faucher, TREFLE, RAYGRASS, SAINFOIN, FOIN, 1re qualité. Bossetti-Lac, gps.-peinture. Martigny.

A VENDRE

POUSSETTE

moderne, bleue marine, état de neuf. Téléphoner au No 6 14 92, Martigny-Ville.

On achèterait un sommier

sur pieds avec matelas crin animal, 120-130 cm., en bon état de propreté. — S'adr. au bureau du journal sous R 1373.

JEUNE FILLE

présentant bien trouverait place à l'année comme apprentie dame de buffet au Café du Casino-Etoile, à Martigny. Entrée 1er juin ou date à convenir.

Faire offres par écrit. Ne se présenter que sur convocation.

Imprimerie Pillet Martigny

Administration tentaculaire Atteinte à la liberté individuelle Tracasseries sans fin

voilà ce que vous offre la loi sur la tuberculose

VOTEZ NON

les 21 et 22 mai

Comité d'action contre la loi

VALAIS

Faux et abus de confiance

L'enquête se poursuit autour des malversations commises par deux fonctionnaires de l'Etat. On sait pour l'instant que le principal inculpé, O., a encaissé indûment une dizaine de mille francs. Au cours d'un interrogatoire, il a prétendu que son complice, dénommé G., avait également touché de l'argent. Ce dernier a été arrêté. L'Etat ne perdra rien, le père du principal inculpé ayant offert le remboursement de la somme détournée.

Sortie du Touring-Club

Il n'est pas nécessaire de dire ici tout l'agrément d'une course à Champéry, dans cet endroit idéal pour les vacances que connaissent de réputation tous les Téciéistes qui ne sont pas encore allés jusque dans cette station, une des plus belles du Valais. Fixée au 22 mai, voici le programme de cette sortie : 10 h. : rassemblement à Monthey, place du Marché ; 10 h. 30 : départ pour Champéry ; 12 h. : dîner ; 13 h. 30 : départ pour Planachaux ; 14 h. : surprise-party sous le signe des fleurs ; 17 h. : dislocation à Champéry. Les participants auront le loisir de pique-niquer ou de prendre le repas de midi à l'Hôtel Suisse. Les prix sont fixés comme suit : 10 fr. pour les personnes qui prennent le dîner à l'hôtel et 4 fr. pour les personnes qui prennent le pique-nique. Dans ces deux prix sont compris : course à Planachaux, goûter, musique, etc. Les inscriptions doivent parvenir à l'Office du T. C. S., Caisse d'Epargne, Sion, jusqu'au 18 mai crt. en versant le montant de la course en indiquant au verso du bulletin de versement : avec dîner - sans dîner (compte de chèques II c 1759).

Subventions à la construction

Le Conseil fédéral a voté dernièrement un nouveau crédit de 40 millions pour l'encouragement à la construction de nouveaux logements, le besoin s'en faisant toujours plus sentir. Jusqu'ici il versait un subside de 10 %, à condition que les cantons versent également le 10 % et les communes le 5 %. Or, dès maintenant, le subside fédéral sera réduit à 5 %. Certains cantons pas très riches, parmi lesquels Uri, Obwald, Nidwald, Thurgovie et le Valais, s'opposent à la prolongation de l'aide de la Confédération. C'est par souci d'économiser, parce que chaque fois les cantons doivent fournir une subvention égale à celle de la Confédération. Pour toutes les subventions en général, ce sont ceux qui en ont le moins besoin qui perçoivent le plus. Le même cas se présente pour les subventions à l'agriculture. Il faut être propriétaire d'une grande surface de terrains pour que les travaux soient subventionnés par Berne, alors que le petit propriétaire ne touche rien.

De Lavey en Amérique

L'usine électrique du Bois-Noir appartenant à la Ville de Lausanne a été vendue à une entreprise privée étrangère ; elle sera démontée dès que les nouvelles installations en construction seront terminées. Elle sera remontée en Amérique telle qu'elle existe maintenant et rendra encore pendant longtemps les mêmes services qu'elle a rendus jusqu'à présent. Rappelons à ce sujet que la concession des eaux du Rhône a été accordée à la Ville de Lausanne il y a environ 50 ans, mais vu le grand usage que l'on fait aujourd'hui de l'électricité, les installations actuelles ne répondaient plus aux besoins. Avec les grands bassins d'accumulation créés ou que l'on va créer dans notre canton, le débit du Rhône sera plus régulier en hiver et fournira une quantité d'eau beaucoup plus forte qu'anciennement, puisque les eaux retenues l'été se déverseront l'hiver. C'est pourquoi la Ville de Lausanne n'a pas reculé devant de très gros sacrifices pour augmenter la production d'électricité qui peut être fournie par le fleuve.

Le B.-V.-B. prolongé jusqu'à Monthey ?

On apprend que la direction du chemin de fer Bex-Villars-Bretaye (Société des forces motrices de l'Avençon) a demandé une concession pour le prolongement de la ligne jusqu'à Monthey, à travers le plain du Rhône. Le service de ce prolongement, d'une longueur de 4,3 km., s'effectuerait au moyen d'une automotrice.

Fully

DECES. — Ce matin a été ensevelie à Fully, à l'âge de 68 ans, Mme veuve Etienne-Philippe Bender. Elle suit dans la tombe, peu de temps après, son époux, ancien président de la commune. C'était la mère de M. l'avocat Arthur Bender qui a repris à Martigny l'étude du regretté Henri Couchepin. Nos condoléances les plus sincères à la famille en deuil.

Dans l'agriculture

FRAISIERS

De nombreux agriculteurs nous font parvenir des échantillons de fraisières attaqués par un insecte nommé Otiorrhynchus (otiorrhynchus rugosostriatus). Les adultes sont des insectes noirs dont les élytres sont rugueuses. Ils apparaissent dès le mois de juin et se nourrissent du limbe des feuilles, sans toutefois occasionner des dégâts appréciables aux cultures. Les larves sont apodes (sans pattes), blanches ; leur tête est jaunâtre. Les dégâts se constatent de la façon suivante : les racines du fraisier sont rongées à l'intérieur par les larves en question ; il est très facile de les découvrir en coupant une ou plusieurs racines près du collet. A l'intérieur des canalisations faites par le parasite, on découvre en grosse quantité des déchets qui se présentent sous la forme d'une sciure brune. Lutte. Traiter le feuillage avec un insecticide à base de D. D. T. (Gésarol 50), ceci plusieurs fois au printemps dès l'apparition des insectes hivernant encore ; vers la fin juin, après la sortie des adultes de la nouvelle génération, le Gésarol 50 s'utilisera à la dose de 0,2 %. Après la cueillette, on peut aussi se servir d'un produit à base d'esters phosphoriques en poudre (Folidol poudre), selon le dosage inscrit sur l'emballage. Ces produits étant toxiques, les agriculteurs sont priés de tenir compte exactement des recommandations données par la maison. Station cantonale d'entomologie.

Après l'action de livres pour le Sana valaisan

La Croix-Rouge suisse, section de Sierre, se fait un plaisir de remercier très sincèrement toutes les personnes qui lui ont apporté un concours apprécié par leurs dons de livres en faveur du Sana valaisan. Cette action nous a permis de remettre plus de 800 volumes, plus de 300 revues et quelque 250 kg. d'illustrés et périodiques au Sana valaisan. Nous avons été touchés des envois que de nombreux Valaisans habitant hors du canton nous ont adressés. Notre reconnaissance va à M. le chef du Département des Oeuvres sociales, Dr Schnyder, qui a bien voulu patronner cette action, ainsi qu'à MM. les docteurs Donnet et Calpini, à M. Gollut, commandant de la Police valaisanne, M. Elie Zwissig, président de la ville de Sierre. La Croix-Rouge, section de Sierre, continuera à recevoir tous les livres que les généreux donateurs voudront bien lui envoyer. De cette manière, nous pourrions apporter à nos hospitalisés du Sana valaisan des divertissements heureux qui leur feront oublier leurs souffrances présentes. Merci, généreux donateurs ! Si vous possédez encore quelques ouvrages dignes d'être lus, vous pouvez nous les adresser. Croix-Rouge suisse, section de Sierre.

MARTIGNY

Assemblée générale des Arts et Métiers

Cette assemblée, tenue à l'Auberge de la Paix, avait réuni, hier lundi, les représentants de l'artisanat, du commerce et des professions libérales. Sous la présidence de M. A. Wyder, la partie administrative a été rapidement liquidée et son rapport présidentiel vivement applaudi. Dans les « divers », une discussion nourrie et des plus intéressantes eut lieu au sujet de la Quinzaine commerciale et du concours de vitrines, puis sur l'organisation d'une foire des vins ou « Marché des Abricots ». On entendit divers avis très autorisés sur ces questions touchant l'activité de notre ville. L'assemblée a voté une résolution demandant la constitution d'un comité d'initiative pour l'Exposition cantonale à Martigny. M. Ed. Morand proposa au comité de mettre en garde les commerçants et artisans sur la publicité parasitaire. En effet, les commerçants sont sollicités de tous côtés pour l'insertion d'annonces, parfois à un prix fort élevé, sur des couvertures de cahiers d'école, horaires muraux, sous-mains, revues et autres, imprimés en dehors du canton en très petites quantités ou même pas imprimés du tout. Les commerçants devront en tout cas demander un justificatif et s'enquérir du chiffre de tirage avant de se confier à des agents de publicité étrangers. Une nouvelle qui a fait plaisir à tous les artisans est celle de la construction d'un grand bâtiment locatif à Martigny-Care et dont les soumissions vont, paraît-il, paraître sous peu. Cette assemblée, terminée très tard, a démontré que les membres des Arts et Métiers étaient prêts à se serrer les coudes devant les difficultés économiques qui apparaissent.

Un désespéré

Un Polonais naturalisé valaisan, M. Francis Kozuchowski, domicilié au Bourg, voulait en finir avec la vie. Pour ce faire, il s'enferma dans sa cuisine et ouvrit le robinet du gaz... Or, dans une chambre attenante, sa belle-sœur dormait en compagnie de son bébé de 2 ans. Incommodé par les émanations du gaz, le petit se mit à pleurer et réveilla sa mère. Celle-ci frappa à la porte de la cuisine et le désespéré consentit à ouvrir. Il a été écroué pour avoir mis en danger la vie de sa belle-sœur et de l'enfant.

Conférence : Loi Bircher

Tous les citoyens savent que le peuple suisse doit se prononcer sur le projet de loi dite Bircher, les 21-22 mai prochains. Le parti conservateur de la Ville de Martigny a fait appel à M. le Dr Charles Brocard aux fins d'orienter les citoyens sur cette loi. Une conférence aura lieu le vendredi 20 mai, à 20 h. 15, à l'Hôtel Suisse, locaux de M. Forstel. Tous les citoyens sont conviés à assister à cette réunion qui a pour but de les renseigner et de les éclairer. L'entrée est absolument libre.

La fête des chanteurs du Valais central

Organisé de main de maître par le Chœur d'Hommes de Lens, le festival des sociétés de chant du Valais central a obtenu dimanche un magnifique succès. La manifestation était rehaussée par la présence de MM. les conseillers d'Etat Gard, Pitteloud, des compositeurs Dätwyler, Aloys Thétaz et M. le chanoine Broquet, etc. Cette journée, en tous points réussie, se termina par un grand concert.

Le Châble

Roulant sur la route du Châble à Fionnay, avec un camion appartenant à M. Collombin, M. Maret accrocha deux piétons, MM. Louis Deslarzes, sellier, et Jean Fellay, instituteur. L'un et l'autre furent blessés.

Après un accident

Les personnes qui se trouvaient le 1er janvier 1949, à 17 heures, à la place de la Maladière (carrefour près du bâtiment Nicollat, route de Fully) lorsqu'un accident s'est produit entre une auto et une moto, sont priées de bien vouloir s'annoncer au poste de gendarmerie de Martigny.

Concert

Le Chœur d'Hommes de Martigny donnera concert, mardi 17 mai, à 20 h. 30, sur la place Centrale, en Ville, avec le programme suivant :

1. A LA PAIX	Chavannes
2. A LA NUIT	Niggely
3. A MON PAYS	Baumgartner
4. LA BRANCHE DE LILAS	A. Dénéreaz
5. LA-HAUT	Moudon
6. LE MAL DU PAYS	Heim
7. GLOIRE AU VIN	H.-P. Moreillon

Une date à retenir

C'est mercredi soir qu'aura lieu au Casino Etoile la présentation du grand film international, patronné par l'O. N. U. : **D'homme à homme**, avec Jean-Louis Barrault dans le rôle d'Henri Dunant. Après « Madame Curie », « Monsieur Vincent », vous serez captivé par « D'homme à homme ».

Répétition de l'Harmonie

Demain, mercredi, à 20 h. 30, répétition générale.

SION

Un horrible accident

Un garçon d'une quinzaine d'années, Marc Fournier, livreur à la pâtisserie Légeret, a été victime d'un terrible accident hier lundi. Alors qu'il revenait à bicyclette sur le pont de chemin de fer à la gare, en tenant trop sur sa droite, une pédale accrocha le bord du trottoir. Le malheureux fit une chute au moment même où un camion de la maison Luginbuhl arrivait. Le chauffeur n'eut pas le temps de freiner et son lourd véhicule passa sur le corps du jeune homme. Avec une fracture du bassin et les jambes brisées, la victime a été conduite d'urgence à l'hôpital où son état est jugé alarmant.

Condamnation d'un cambrioleur

Le tribunal d'arrondissement du district de Sion a jugé et condamné à 15 mois de réclusion le nommé Lucien Perroud, Fribourgeois d'origine, auteur d'une série de cambriolages et vols commis dans cette ville. Son épouse, complice, s'en tire avec 50 fr. d'amende.

MONTHEY

Happée par un cycliste

La petite Françoise Mariétan, 10 ans, qui cheminait sur la chaussée près de l'Hôtel de ville, a été bousculée par un cycliste et relevée avec des plaies à la tête et de fortes contusions.

Sur 516,879 soldats radiographiés, on n'a trouvé que 595 cas de tuberculose ouverte. Sur 65,526 personnes radiographiées à Zurich, on n'a trouvé que 37 cas ignorés jusqu'alors. Vaut-il vraiment la peine, dans ces conditions, de mobiliser une armée de fonctionnaires pour radiographier tout le peuple suisse, et ne ferait-on pas mieux de consacrer les sommes énormes que cette mesure exigera à soigner les tuberculeux plutôt qu'à entretenir cette armée de fonctionnaires ? Loi sur la lutte contre la tuberculose : **NON !**

Pour déceler les foyers de contagion, assurer les frais d'hospitalisation

Loi complémentaire sur la tuberculose

Votez OUI

A vendre à la Délèze, Martigny-Ville un pré-verger

de 3.474 m², en bloc ou par parcelles à bâtir, de la contenance désirée par les amateurs. S'adresser à Henri Darbellay, Martigny-Ville.

SANO est toujours l'excellente boisson de famille

Coût du litre env. 20 ct. Préparation très simple. Les substances à 30, 60 et 120 l. se vendent dans les drogueries, épiceries et soc. de consom. Sinon adressez-vous directement au fabricant :

MAX GEHRING, Kilchberg près ZÜRICH
Dépôts à Chippis : M. Eugène Wellig, Sté de consom. Chernignion : M. Hubert Bonvin.

L'entretien des planchers traités au **MORDANT CLU** devient un jeu d'enfants. CLU ne laisse pas pénétrer la saleté, colore et donne simultanément un brillant durable. Livrable en jaune, brun-clair, brun-foncé et brun-rouge, en boîtes de 1/2 et 1 kg. Fabricant : A. SUTTER, Munchwilen/Thg.



Nous offrons de toute première qualité Ripplis fumés, le kg. 7.60. Lard maigre et de palette fr. 7.50. Langues de bœuf salées ou fumées, env. 2 kg. 1/2, le kg. 6.—. Saucisses au cumin grandes et bonnes, à partir de 20 paires, la paire 50 ct. Il est prudent d'avoir une réserve de graisse : Graisse 1re qual., le kg. 3.40 ; à partir de 10 kg. le kg. 3.—. Graisse de rognons extra, jaune claire, fondue, le kg. 2.50 ; à partir de 10 kg., le kg. 2.10. BOUCHERIE LEHMANN - BIGLEN (Berne).

Je cherche, pour la saison prochaine, deux bonnes **effeuilleuses-attacheuses**

Offres à A. Schmutz, Praz-Vully, Lac de Morat, tél. 7 24 07.

A vendre, par particulier, **Vauxhall 14**

9 CV, 1936, 4-5 places, en bon état, Fr. 2.500.— Tél. Monthey 4 23 06.

2 jeunes filles

cherchent nettoyages de bureau et magasin. S'adr. à Mlle Marie-Louise Moret, rue des Alpes, Martigny.

A LOUER une

CHAMBRE meublée

avec confort. S'adresser à M. Maurice Witschard, près du Courvieux, Martigny.

Occasion !

A VENDRE une **bascule**

état de neuf, de 150 kg. S'adresser à l'Imprimerie du journal Le Rhône.

A vendre **MOTO**

F. N. 350, latérale, moteur et mécanique remis entièrement à neuf. Pneus et chambres à air neufs. Prix à convenir. - Facilités de paiement. Vente pour cause de santé. S'adr. par téléphone au 6 11 90, Martigny, jusqu'à 18 heures.

J'offre

bonne viande de bœuf

salée et fumée, au prix de Fr. 4.50 le kg. S'adresser à la Boucherie NEUENSCHWANDER, avenue du Mail 17, Genève, téléphone 4 19 94.

NENDAZ mayen
A vendre avec chalet. Surface 2000 toises. Possibilité pour place de jeux (football) et constructions. Avance Fr. 30,000.—. A la même adresse, on prendrait pour l'été **10 vaches** S'adresser par écrit au journal sous R 1369.

Cherché pour saison d'été **1 cuisinière 1 femme de chambre 1 fille de salle 1 fille de salle**

volontaire au plus vite. Entrée après entente. Offres avec photo et copie de certificats. Faire les offres par écrit sous chiffres R 1372 au journal « Le Rhône ».

GARAGE ou dépôt

neuf, en bois doublé Pavatex, de 5,50 x 3 m., à vendre pour cause de décès, ainsi qu'un

compresseur avec pistolet

S'adresser au journal sous R 1374.

Cette glacière réfrigérante

est froide jusqu'au fond du coeur ! Quel caractère glacial ! Mais avec tout cela elle n'est pas indifférente... elle sait même être très heureuse et c'est surtout quand elle protège un de ces desserts délicieux - grâce à

Helvetia **POUDRE A CRÈME-POUDING**



Pommes de terre
Semenceaux et consommation
Toutes variétés
Prix avantageux - Livraison à domicile
V^o U. MUGNIER, Martigny-Bourg, tél. 6 11 77

VALAIS

Initiative populaire

(Comm.) — 6463 signatures ont été déposées mercredi, le 11 mai, au Grand Conseil. La lettre qu'accompagnait le dépôt des listes était signée par les députés Raymond Clavien, Alfred Vouilloz, Joseph Spahr et Joseph Andenmatten.

Elle disait en substance : « Nous prions la Haute Assemblée de procéder dans cette session encore aux vérifications nécessaires, de proclamer l'abaissement de l'initiative et de fixer dans les délais les plus proches la votation populaire sur la motion des pétitionnaires (réduction des dépenses administratives de 5 %, amortissement de la dette publique de 2 %, abolition des mesures provisoires). Les délibérations sur la révision de la constitution cantonale (art. 15, art. 30) pourront commencer dans cette session et être terminées dans celle de novembre prochain. »

La parole est maintenant au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.

Dans la session de mai prorogée, le Conseil d'Etat fera ses propositions et le Grand Conseil en décidera et fixera la votation populaire.

La Murithienne

Cette société organise le 22 mai 1949, à Bavon sur Liddes, sa course de printemps.

9 h. 10. Arrivée à Orsières. Départ des cars pour Liddes.

10 h. 00. Départ de Liddes (1342 m.) par Dranse, Les Torrents, Bavon.

13 h. 00. Pique-nique aux chalets de Bavon (2030 m.).

14 h. 00. Départ pour Tessura (2271 m.). Séance à Tessura vers 15 h.

Communications scientifiques : H. Chenaud : Le projet de tunnel du Grand St-Bernard. — I. Mariétan : Caractères de la vallée d'Entremont.

16 h. 30. Descente par la Sassa, Brocard, Branche.

18 h. 30. Départ des cars depuis le 2^e contour de Branche (route de Ferret).

19 h. 25. Départ du train d'Orsières (20 h. 05 arrivée à Martigny).

Pour les cars, s'inscrire auprès de M. Mariétan jusqu'au 20 mai à 17 h. (tél. 2 24 19) : Fr. 2.45.

Assemblée générale

de la Société valaisanne des officiers

Les officiers valaisans tiendront leur assemblée générale dimanche prochain 22 mai, à 15 h., à Leytron. Ces assises seront rehaussées par la présence du général Guisan qui fera une causerie sur les problèmes militaires actuels.

Tous les officiers domiciliés en Valais sont cordialement invités à y assister. Le comité.

Toujours le prix des asperges

MISE AU POINT

On nous écrit :

La note rédactionnelle suivant l'article paru dans le journal « Le Rhône » du 13 mai, à propos du prix des asperges, engage le correspondant de cet article à une mise au point.

Il estime que si les prix des asperges ont pu être abaissés au producteur, lorsque nous étions envahis par la production étrangère au début de la saison, il serait tout aussi facile maintenant que ce produit fait défaut sur le marché de l'augmenter à nouveau, ce qui compenserait la production de la perte subie par suite de la mauvaise récolte.

D'autre part, la note dit que tant que le prix de la main-d'œuvre restera élevé, il sera difficile de concurrencer ce produit d'importation étrangère.

Comme je l'ai dit dans mon article précédent, le sacrifice doit être imposé à ceux qui peuvent le mieux le supporter, soit les intermédiaires, qui, entre eux, doublent en bénéfice le prix de la production.

Le prix de la main-d'œuvre ne peut être abaissé, pour autant que l'indice du coût de la vie se maintient au niveau actuel.

En résumé, le sacrifice doit se faire où il peut se faire, et non sur le dos de celui dont la rémunération de son travail n'est déjà que trop limitée.

O. D.

(Réd.) — Nous sommes parfaitement d'accord avec notre correspondant, mais nous ne pouvions pas trop allonger notre dernière note. Il est évident que tant que le prix de la vie restera élevé, la main-d'œuvre doit être rétribuée en conséquence. Si la France nous expédie des légumes à meilleur marché, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque dans notre numéro du mardi 26 avril, les producteurs français sont aussi très mécontents des bas prix qui leur sont octroyés.

Inspection d'armes

EN MAI

NENDAZ : jeudi 19, 8 h. 15, section de Nendaz : Elite, Lw., Lst. — 14 h., S. C. non armés.

SAVIESE : vendredi 20, 8 h., section de Saviese : Elite, Lw., Lst. — 14 h., S. C. non armés.

AYENT : lundi 23, 8 h. 15, Ayent : Elite, Lw., Lst. — 14 h., S. C. non armés.

GRIMISUAT : mardi 24, 8 h. 15, Grimsuat et Arbaz : Elite, Lw., Lst. et S. C. non armés.

EVOLÈNE : mercredi 25, 9 h., Evolène : Elite, Lw., Lst. et S. C. non armés.

Les personnes qui changent d'adresse sont instamment priées de donner leur ANCIENNE adresse.

SUISSE

La situation des C. F. F.

Le rapport de gestion des C. F. F. pour 1948 publié entre autres choses :

La situation générale des C. F. F. ne peut être que précaire. La forte montée des prix et des salaires les a frappés en plein. Si nous prenons la moyenne annuelle de 1948, le renchérissement a atteint 63 %, mesure à l'indice du coût de la vie. En 1948, la charge totale des C. F. F. a augmenté par rapport à 1938 de 80 % et même de 90 % si nous comptons les dépenses actives. Or les tarifs n'ont nullement suivi cette énorme augmentation. Ils n'ont été relevés que de 15 à 20 % par rapport à l'avant-guerre. Ce qui revient à dire que durant les années de guerre et d'après-guerre l'équilibre financier n'a été assuré que par un seul élément : l'augmentation du trafic. Cet équilibre a tenu bon jusque durant l'exercice de 1948. Toutefois, durant les derniers mois de 1948, mais surtout durant les premiers mois de 1949, le trafic s'est mis à baisser lentement.

Le nombre des véhicules à moteur a beaucoup augmenté l'année dernière. Le problème rail-route acquiert ainsi, malheureusement, un regain d'actualité. S'efforçant de sauvegarder les intérêts ferroviaires, sans entraver le développement normal des transports automobiles, le comité de gérance de l'Union internationale des chemins de fer a adopté des thèses nouvelles dont la Suisse doit maintenant examiner les possibilités d'application.

La concurrence automobile étrangère a pris de son côté des proportions considérables puisque 450 mille autocars et automobiles sont entrés dans notre

pays temporairement. Ce chiffre, qui a doublé par rapport à l'année précédente, est un record. Les importations de véhicules à moteur se sont maintenues au niveau de 1947.

L'augmentation du trafic marchandises a été faible par rapport à 1947. C'est la conséquence d'une diminution des transports internes, fortement taxés, et d'un accroissement des envois de marchandises pondéreuses rapportant moins.

Meeting international d'aviation

des 20, 21 et 22 mai, à Genève

Le major Blötzer présentera le « Fieseler Storch ». Toute la Suisse a suivi avec impatience les recherches effectuées en Valais pour retrouver l'infortunée patrouille de l'appointé Crettex.

C'est à bord d'un « Fieseler Storch », piloté par le major Blötzer, que ces recherches furent dirigées et le public sera certainement ravi de voir de près cet appareil aux caractéristiques si particulières.

Le « Fieseler Storch » est un monoplan à ailes hautes, avec un système d'ailes à fentes spéciales permettant des vitesses particulièrement lentes, circonstances très favorables, comme il se comprend pour l'observation ; en effet, le « Fieseler Storch » peut se maintenir à une vitesse inférieure à 60 km./heure et atterrit même à des vitesses inférieures encore. Il est d'une maniabilité exceptionnelle et peut être muni de skis et roulettes, qui lui permettent d'atterrir indifféremment sur la neige, même molle, ou sur le sol. Des crochets fixés sous le fuselage permettent d'y fixer facilement des sacs de ravitaillement qui peuvent être, soit lancés, soit parachutés pour porter secours spécialement en montagne.

Du point de vue technique, le « Fieseler Storch » est un appareil muni d'un moteur Argus AS 10 de 240 CV. Il pèse 1260 kg., a une envergure de 14 mètres. C'est un appareil 3 places pouvant atteindre une vitesse maximum de 180 km./heure. Sa vitesse ascensionnelle est de 1000 mètres en $\frac{1}{4}$ de min. Sa course au décollage n'est que de 30/50 mètres.

Rappelons enfin que c'est au moyen de l'un de ces appareils que les passagers du Dakota américain, qui s'était échoué sur le glacier du Gaulti, purent être secourus il y a de cela deux ans.

Cinéma REX, Saxon

LA POURSUITE INFERNALE. — Le REX nous propose cette semaine le dernier film de John Ford, La Poursuite infernale (Ma chère Clémentine), une bande saisissante sur la vie de l'Ouest, au moment des ruées, quand les villes se bâtissaient en quelques semaines et que les hommes venaient y chercher l'oubli, l'aventure, l'amour ou la fortune... et y trouvaient souvent la mort. Un film de classe internationale avec Henri Fonda, Linda Darnell, Walter Brennan, Victor Mature.

Les flocons de savon Alpina



s'emploient aussi à froid

Savonnerie de Villeneuve S. A. VILLENEUVE

Pour fortifier et nettoyer les reins et la vessie

buvez tous les jours, matin et soir, quelques tasses de tisane Helvesan (fr. 2.25), en absorbant trois fois par jour 5 pilules d'herbes Helvesan-10 (fr. 3.50). Celles-ci sont reconnaissables à leur couleur verte. Chez votre pharmacien et droguiste. Dépôt : Etablissement R. BARBEROT S. A., GENEVE.

TISANE HELVESAN et PILULES HELVESAN-10

Café frais

ne lasse jamais...

A chaque boisson son heure — mais un bon café est, le bienvenu à tout moment ! Le café au lait au petit déjeuner, le café noir après les repas, le café crème au goûter — jamais personne ne se refuse une petite tasse de café. Pour qu'il soit fort en couleur et riche, employez



FRANCK AROME

„l'âme du bon café!“

Pour le café au lait : $\frac{1}{2}$ de FRANCK-AROME et $\frac{1}{2}$ de café. Pour le café noir : $\frac{1}{4}$ de FRANCK-AROME et $\frac{3}{4}$ de café. Voilà la recette éprouvée!

Thomi & Franck S.A. Bâle

A vendre bon

CAFÉ

pour raisons de santé. — Prendre l'adresse au bureau du journal sous chiffres R 1333.

L'Auberge de la Paix, à Martigny, cherche

bonne à tout faire
Bons gages.

Commissionnaire

On cherche pour le 1er juin jeune homme pour faire les courses et petits travaux. Nourri et logé. Chez Roulier frères, horticult. - primeurs, Territet.

ON CHERCHE

JEUNE FILLE

pour aider à la campagne, éventuellement au café. S'adresser à Gaston Boson, café des Marrogniers, Charrat.

A VENDRE d'occasion

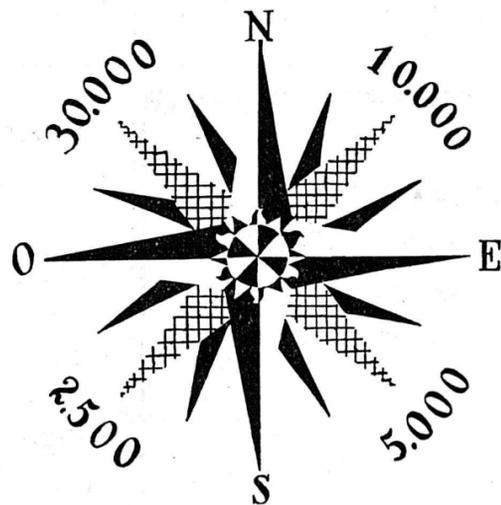
table de machine à écrire

avec 5 tiroirs et tirette, en chêne. Moitié prix. Imprimerie Pillet, Martigny.

PERSONNE

cherche n'importe quels travaux de campagne. S'adresser à Mlle Faustine Veuthey, Alesse sur Dorénaz.

LOTÉRIE ROMANDE



TIRAGE 11 JUIN

51

Pour vos imprimés,
une seule adresse

IMPRIMERIE PILLET MARTIGNY
Avenue de la Gare Téléphone 61052

„De Martigny au Grand-Saint-Bernard“

Prix: Fr. 3.50

en vente

Aux Editions Octodure
Martigny

DANS TOUTES LES LIBRAIRIES ET KIOSQUES